PLAN D'ACTIONS
DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
DE LAMBALLE TERRE & MER

PLAN D'ACTIONS PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE-TERRITORIAL - 9 juillet 2024			
Axe 1: Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés	Objectif 1: Viser l'exemplarité de la collectivité **OBJECTIF PRIORITAIRE**	**Action 1**	Concevoir et gérer le patrimoine immobilier et foncier de l'agglomération dans une logique de sobriété
		Action 2	S'engager vers la décarbonation de la mobilité des agents dans l'exercice de leurs missions et pour les trajets domicile-travail
		Action 3	Promouvoir la sobriété numérique au sein de la collectivité
		Action 4	Economiser les ressources et réduire les déchets de la collectivité
		Action 5	Intégrer les préoccupations sociales (dont l'égalité femmes/hommes) et environnementales à la commande publique
	Objectif 2: Elaborer un schéma des mobilités bas-carbone **OBJECTIF PRIORITAIRE**	**Action 6**	Optimiser l'offre de transports en commun et développer l'intermodalité
		Action 7	Déployer des mobilités douces et durables
		Action 8	Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés
		Action 9	Soutenir la mobilité des publics vulnérables (personnes précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite)
	Objectif 3: Accompagner l'amélioration énergétique des logements	**Action 10**	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
		Action 11	Pérenniser le conseil et le soutien aux habitants pour favoriser la sobriété énergétique, la rénovation thermique et la production d'énergies renouvelables
	Objectif 4: Œuvrer pour une alimentation de qualité, bas carbone et rémunératrice pour les producteurs **OBJECTIF PRIORITAIRE**	**Action 12**	Outiller les acteurs de la restauration collective afin d'encourager l'approvisionnement de proximité et de promouvoir une alimentation bas carbone
		Action 13	Favoriser l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations et encourager la diversification de la production agricole
		Action 14	Faire la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès du grand public et lutter contre la précarité alimentaire
	Objectif 5: Faciliter la mobilisation et la coopération de tous les acteurs	**Action 15**	Développer des cycles de sensibilisation et de formation en faveur des transitions
		Action 16	Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives
		Action 17	Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone
		Action 18	Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions (notamment liées au transport de marchandises) et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants
		Action 19	Favoriser et promouvoir un tourisme durable
Axe 2: Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables	Objectif 6: Protéger les sols	**Action 20**	Adopter une stratégie foncière communautaire et soutenir les communes en matière d'ingénierie pour faciliter l'atteinte des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
		Action 21	Gérer les espaces en intégrant la préservation de la biodiversité
	Objectif 7: Economiser les ressources matérielles par une démarche d'économie circulaire	**Action 22**	Développer le réemploi
		Action 23	Adopter et mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
		Action 24	Accompagner l'innovation des entreprises sur la consommation des ressources
	Objectif 8: Préserver la ressource en eau **OBJECTIF PRIORITAIRE**	**Action 25**	Redonner aux cours d'eau et zones humides leurs caractéristiques naturelles
		Action 26	Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité
	Objectif 9: Développer les énergies renouvelables sur le territoire **OBJECTIF PRIORITAIRE**	**Action 27**	Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables centré sur les énergies éolienne et photovoltaïque
		Action 28	Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement de la méthanisation
		Action 29	Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement du bois-énergie
		Action 30	Mener une veille active sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables
		Action 31	Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération
Axe 3: S'adapter aux effets du réchauffement climatique et protéger les habitants	Objectif 10: Protéger la population face aux risques sanitaires et climatiques	**Action 32**	Mener des campagnes de mesure et assurer le suivi de la qualité de l'air sur le territoire
		Action 33	Prendre les mesures de protection nécessaires face aux risques climatiques et sanitaires
		Action 34	Promouvoir la santé environnementale
		Action 35	Agir pour la protection contre les inondations et contre la submersion marine
	Objectif 11: Séquestrer le carbone et créer des îlots de fraîcheur	**Action 36**	Replanter des arbres, préserver et mieux gérer le patrimoine arboré existant
		Action 37	Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la conception des aménagements
	Objectif 12: Accompagner l'adaptation de la production terre & mer	**Action 38**	Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique
		Action 39	Caractériser les enjeux relatifs au réchauffement climatique pour l'économie bleue et construire un plan d'actions avec les acteurs concernés

Axe 1: Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés

PRIORITAIRE		**Objectif 1: Viser l'exemplarité de la collectivité**
	Action 1	Concevoir et gérer le patrimoine immobilier et foncier de l'agglomération dans une logique de sobriété
	Action 2	S'engager vers la décarbonation de la mobilité des agents dans l'exercice de leurs missions et pour les trajets domicile-travail
	Action 3	Promouvoir la sobriété numérique au sein de la collectivité
	Action 4	Economiser les ressources et réduire les déchets de la collectivité
	Action 5	Intégrer les préoccupations sociales (dont l'égalité femmes/hommes) et environnementales à la commande publique
PRIORITAIRE		**Objectif 2: Elaborer un schéma des mobilités bas-carbone**
	Action 6	Optimiser l'offre de transports en commun et développer l'intermodalité
	Action 7	Déployer des mobilités douces et durables
	Action 8	Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés
	Action 9	Soutenir la mobilité des publics vulnérables (personnes précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite)
		Objectif 3: Accompagner l'amélioration énergétique des logements
	Action 10	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
	Action 11	Pérenniser le conseil et le soutien aux habitants pour favoriser la sobriété énergétique, la rénovation thermique et la production d'énergies renouvelables
PRIORITAIRE		**Objectif 4: Œuvrer pour une alimentation de qualité, bas carbone et rémunératrice pour les producteurs**
	Action 12	Outiller les acteurs de la restauration collective afin d'encourager l'approvisionnement de proximité et de promouvoir une alimentation bas carbone
	Action 13	Favoriser l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations et encourager la diversification de la production agricole
	Action 14	Faire la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès du grand public et lutter contre la précarité alimentaire
		Objectif 5: Faciliter la mobilisation et la coopération de tous les acteurs
	Action 15	Développer des cycles de sensibilisation et de formation en faveur des transitions
	Action 16	Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives
	Action 17	Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone
	Action 18	Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions (notamment liées au transport de marchandises) et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants
	Action 19	Favoriser et promouvoir un tourisme durable

Axe 1
Objectif 1.1
Action 1.1.1

Concevoir et gérer le patrimoine immobilier et foncier de l'agglomération dans une logique de sobriété

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Le patrimoine bâti de l'agglomération est constitué d'environ 120 bâtiments pour une surface plancher de 48 000m2. Il est le premier consommateur d'énergies de la collectivité (30%), devant l'eau et l'assainissement (27%) et les déchets (26%). La piscine de Lamballe-Armor représente à elle seule 70% des consommations énergétiques du patrimoine bâti de l'agglomération. Cinq autres sites sont également particulièrement consommateurs d'énergie: la halle du Liffré, l'espace Lamballe Terre & Mer, le site de proximité de Saint-Alban, le gymnase Jouan et la crèche Crech'endo à Plénée-Jugon.
En outre, il faut savoir que, sur le coût global des bâtiments et équipements tout au long de leur cycle de vie, 20% sont relatifs à la construction, tandis que 80% sont relatifs à l'entretien, la maintenance, les fluides et l'énergie.

Thématique principale

Urbanisme, logement, aménagement, bâtiments

Sous-thématiques

Bâtiments et construction

Réhabilitation

Foncier

Lutte contre l'artificialisation des sols

Objectif

Respect des objectifs définis par le décret tertiaire à l'horizon 2030
Adoption du SDIE d'ici la fin 2025
Maîtrise de la consommation énergétique et des coûts de maintenance et d'entretien relatifs au bâti
Respect de la stratégie foncière pour l'économie pour la période 2021-2031

Descriptif

Sobriété des bâtiments:
- Intégrer la logique de sobriété relative à l'utilisation des matières premières, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, l'entretien et la maintenance lors de la conception et la rénovation des bâtiments: simplicité de la conception, modularité des bâtiments, panneaux solaires, puits de lumière permettant un éclairage naturel, récupérateur d'eau de pluie, recyclage d'eaux de pluie sur circuit spécifique, utilisation de matériaux biosourcés...
- Mise en oeuvre du décret tertiaire qui impose de diminuer la consommation énergétique des bâtiments qui ont une surface d'activité tertiaire (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m² (-40% en 2030, -50% en 2040, -60% en 2050 par rapport à la consommation de l'année de référence choisie)
- Mise en oeuvre du décret BACS qui impose la mise en place de systèmes d'automatisation et de contrôle dans les bâtiments non résidentiels afin de piloter les installations techniques des bâtiments et réaliser ainsi des économies d'énergie. La mise en place de tels systèmes est déjà obligatoire pour les bâtiments neufs équipés d'une chaufferie ou d'un système de traitement d'air dont la puissance est supérieure à 70KW et sera progressivement élargie.
- Elaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) afin de planifier l'isolation, la rénovation ou la démolition des bâtiments en fonction de leur état général, de leur performance énergétique et de leur durée de vie et en fonction des objectifs fixés par le décret tertiaire.

Sobriété foncière:
- Etudier la mise en œuvre de nouveaux outils permettant une meilleure maîtrise du foncier économique (le bail à construction par exemple).

Répartition des consommations par bâtiments

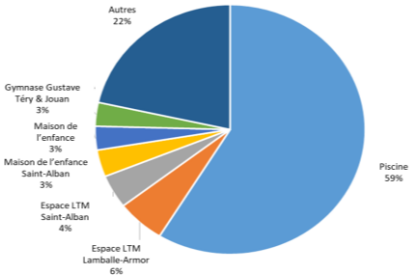

Source: Bilan Énergétique 2018 Patrimoine et Service, LTM, 2020

Indicateurs liés

Consommation énergétique totale du bâti par an

Consommation foncière pour l'économie sur la période 2021-2031

Dépense énergétique de la collectivité

Résultats attendus

Réduction des consommations énergétiques
Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Efficacité énergétique
Allongement de la durée d'usage

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de l'aménagement
Direction de l'immobilier et du parc matériel
Direction de l'économie et du tourisme

Personne pilote

David TOANEN, directeur de l'aménagement
Manuel RAOULT, directeur de l'immobilier et du parc matériel
Cédric LE TACON, directeur de l'économie et du tourisme

Élu(e) référent(e)

Serge GUINARD, vice-président en charge de la stratégie patrimoniale et des sports

Cibles

Collectivité elle-même

Structures partenaires

Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC 22)

ADEME

Coût prévisionnel total € TTC

En cours

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

2 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier									

Documents et liens

Informations utiles

Selon le Bilan énergétique patrimoine et compétences de LTM, la consommation électrique totale de la collectivité était de 3 9512 MWh en 2018.
Il faudrait environ 13 200 panneaux photovoltaïques de 300Wc (production annuelle de 300kWh par panneau de 1,5m²) pour couvrir cette consommation soit une surface de 19 760m².
Pour un coût moyen de 3€/Wc, l'investissement serait de 11 880 000€.

Axe 1
Objectif 1.1
Action 1.1.2

S'engager vers la décarbonation de la mobilité des agents dans l'exercice de leurs missions et pour les trajets domicile-travail

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

18% des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité sont imputables à l'utilisation des véhicules relative à l'exercice des compétences de l'agglomération (bilan 2018). Agir sur les véhicules est donc un levier prioritaire pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. En outre, la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) de 2019, amendée par la loi Climat et Résilience de 2021, impose des objectifs ambitieux en matière de verdissement de la flotte automobile des organisations.

Il convient également d'agir sur les trajets domicile-travail des agents puisque 87% des trajets domicile-travail des actifs de l'agglomération s'effectuent en voiture (source Insee 2020).
En outre, moins de 5% des agents sollicitent le remboursement des frais de transport domicile-travail, obligatoire pour les agents qui prennent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail, ce qui laisse supposer que la part des agents empruntant les transports publics pour aller au travail est très faible.

Thématique principale

Mobilité et transport

Sous-thématiques

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Objectif

30% de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de la flotte de véhicules en 2024
40%/an de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de la flotte de véhicules jusqu'en 2027
Augmentation de la part des agents sollicitant le remboursement de leurs frais de transports publics
Augmentation de la part des agents sollicitant la prime vélo

Descriptif

Décarbonation de la mobilité des agents dans l'exercice de leurs missions:
- verdissement progressif de la flotte de véhicules < 3,5 T dans le cadre de son renouvellement
- installation des infrastructures nécessaires à la recharge des véhicules électriques
- acquisition d'un outil de gestion de la flotte de véhicules > aide à la décision concernant le remplacement des véhicules et proposition des véhicules électriques les plus adaptés disponibles sur le marché
- réflexion sur la place du vélo dans les déplacements professionnels des agents

Décarbonation de la mobilité domicile-travail des agents:
- remboursement des frais de transports publics à hauteur de 75%
- indemnités kilométriques vélo si utilisation du vélo dans les trajets domicile/travail + de 100 jours/an
- communication sur le soutien de l'agglomération en cas d'utilisation régulière des transports publics ou du vélo dans le cadre des déplacements domicile/travail
- promotion du covoiturage et organisation de challenges covoiturage
- réflexion sur la mise en place du forfait mobilité durable

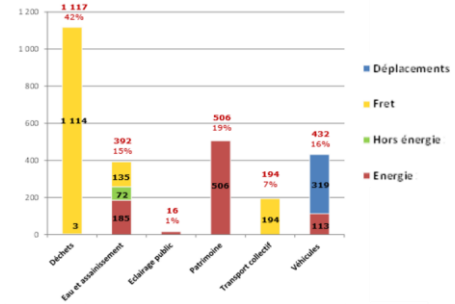

Répartition des émissions de GES (en $t_{eq}CO_2$) de LTM par compétence et par catégorie d'émissions – Scope 1 et 2

Indicateurs liés

Part des véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de la flotte de véhicules

Nombre de temps forts autour des trajets domicile-travail bas-carbone

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de l'immobilier et du parc matériel / Direction des ressources humaines

Personne pilote

Manuel RAOULT, directeur immobilier et parc matériel / Nicolas LE COQ, directeur des ressources humaines

Élu(e) référent(e)

Serge GUINARD, vice-président en charge de la stratégie patrimoniale et des sports

Cibles

Collectivité elle-même
Elus locaux
Agents

Structures partenaires

Coût prévisionnel total € TTC

250k€/an pour le remplacement des véhicules
50k€/an pour l'équipement en bornes de recharge électriques
100k€ répartis sur trois ans pour l'acquisition du logiciel de gestion de la flotte de véhicules

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

1 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	Mise en œuvre								

Documents et liens

Informations utiles

Un véhicule dit "à faibles émissions" est un véhicule émettant moins de 60g de CO2 par km.

Axe 1
Objectif 1.1
Action 1.1.3

Promouvoir la sobriété numérique au sein de la collectivité

Action en amélioration continue	Non
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

En 2020, le numérique représentait 2,5% de l'empreinte carbone annuelle de la France et 10% de sa consommation électrique annuelle. Sans action pour maîtriser nos usages du numérique, les émissions de gaz à effet de serre qui y sont relatives pourraient augmenter de plus de 45% d'ici 2030. Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, agir pour un numérique plus sobre est crucial si vous nous voulons préserver la biodiversité et les ressources (eau, terres rares) et générer moins de déchets.
La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer un plan de sobriété numérique afin de réduire l'empreinte carbone liée au numérique dans leurs organisations.

Thématique principale

Économie circulaire et déchets

Sous-thématiques

Technologies numériques et numérisation

Économie sociale et solidaire

Objectif

Allongement de la durée d'usage et de vie du matériel
Utilisation de matériel de seconde main
Vente ou don du matériel dont la collectivité n'a plus l'usage
Réduction des déchets numériques
Sensibilisation des habitants à l'impact environnemental du numérique
Sensibilisation du public scolaire (collègiens, lycéens) à l'impact environnemental du numérique

Descriptif

Rédaction et adoption d'un plan SMART (simple, mesurable, atteignable, réaliste, temporellement défini) pluriannuel visant à réduire l'impact carbone du numérique sur notre territoire: allongement de la durée d'usage et de vie du matériel, équipement uniquement lorsque nécessaire (notamment pour les téléphones mobiles), valorisation du matériel d'occasion au sein de filières de réemploi, diffusion de bonnes pratiques pour réduire l'impact environnemental de l'usage du numérique...

Source: Direction interministérielle du numérique

Indicateurs liés

Empreinte carbone liée au matériel et aux usages numériques de la collectivité en teqCO2

Durée de vie moyenne du matériel informatique

Nombre d'équipements valorisés dans les filières de réemploi

Résultats attendus

Allongement de la durée d'usage
Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Réduction des polluants atmosphériques

Structure pilote

Service-département-pôle pilote
Direction de la transformation numérique et des sytèmes d'information

Personne pilote

Frédéric TURBELIN, directeur de la transformation numérique et des systèmes d'information

Élu(e) référent(e)

Catherine DREZET, vice-présidente en charge des solidarités et de la transformation numérique

Cibles

Collectivité elle-même
Grand public et associations
Autres collectivités du territoire
Acteurs économiques
Public Scolaire

Structures partenaires

Coût prévisionnel total € TTC

45 000 €

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,5 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier		**Pour le 1er janvier 2025 (obligation légale)**							

Documents et liens

Informations utiles

Axe 1
Objectif 1.1
Action 1.1.4

Economiser les ressources et réduire les déchets de la collectivité

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

Afin d'être exemplaire et de sensibiliser ses agents et partenaires au nécessaire changement de pratiques pour lutter contre le changement climatique, il convient que la collectivité adopte des pratiques vertueuses dans le cadre de la vie quotidienne des agents. Le service logistique s'engage dans l'économie des ressources et la réduction des déchets dans le cadre de l'organisation des manifestations internes et externes de la collectivité: systématisation du zéro déchet, approvisionnement local, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Thématique principale

Économie circulaire et déchets

Sous-thématiques

Consommation responsable et achats durables

Déchets alimentaires et/ou agricoles

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

Remplacement des jus de fruits par du jus de pomme local
Remplacement du vin et du pétillant par du cidre local, sauf pour les cérémonies ou les commémorations
Remplacement de l'eau en bouteille par de l'eau du robinet en carafe avec la possibilité de demander de l'eau pétillante locale en bouteille
Remplacement des gâteaux secs industriels par des viennoiseries en provenance des boulangeries du territoire (en fonction du budget)
Remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle lavable sur les sites équipés (vaisselle et évier ou lave-vaisselle)
Remplacement des aliments emballés individuellement par des aliments en vrac et achat de contenants pour conserver les aliments
Utilisation de serviettes en papier recyclé
Suppression des nappes en papier
Ajustement des commandes traiteur au plus proche des besoins, en sensibilisant les services à la nécessité d'être précis sur le nombre de convives dans la mesure du possible
Introduction progressive d'une option végétarienne lors des repas et apéritifs déjeunatoires ou dinatoires

Indicateurs liés

Nombre d'événements éco-responsables organisés

Résultats attendus

Réduction des déchets
Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Service accueil et logistique

Personne pilote

Nelly PHILIPPE, responsable du service accueil et logistique

Élu(e) référent(e)

Nathalie BEAUVY, vice-présidente en charge des ressources humaines, du dialogue social, de l'égalité femmes/hommes et de l'administration générale

Cibles

Collectivité elle-même
Agents

Structures partenaires

Coût prévisionnel total € TTC

A coût constant

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,2 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	Mise en œuvre								

Documents et liens

Informations utiles

Axe 1
Objectif 1.1
Action 1.1.5

Intégrer les préoccupations sociales (dont l'égalité femmes/hommes) et environnementales à la commande publique

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

Au niveau national, l'achat public représente 110 milliards d'euros hors taxes de budget annuel et 8 à 10% du PIB national. Il concerne près de 130 000 acteurs publics ou privés, soumis aux normes applicables. Au vu du volume qu'elle représente, la commande publique peut être mobilisée pour inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020, la loi Climat et résilience de 2021 (application à compter de 2026) et la loi relative à l'industrie verte de 2023 (application dès juillet 2024) imposent la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques des cahiers des charges et la prise en compte des caractéristiques environnementales des offres dans les critères d'attribution des marchés publics.

Thématique principale

Économie circulaire et déchets

Sous-thématiques

Consommation responsable et achats durables

Objectif

Intégration systématique de clauses sociales et environnementales à la commande publique d'ici 2026

Descriptif

Formation des agents en charge de rédiger les cahiers des charges à l'intégration des préoccupations sociales et environnementales à la commande publique.
•Intégration des préoccupations sociales (dont égalité femmes/hommes) à la commande publique:
Intégration de clauses d'insertion qui imposent un certain nombre d'heures d'insertion aux entreprises qui répondent à un marché public.
Existence de marchés réservés aux entreprises d'insertion ou aux établissements et service d'aide par le travail (Ésat).
Réflexion sur la manière d'intégrer des clauses promouvant l'égalité femmes/hommes (aujourd'hui seuls les bilans RSE réalisés par les entreprises en intra attestent de leurs actions en faveur de l'égalité femmes/hommes, aucune certification n'existe: c'est insuffisant)
•Intégration des préoccupations environnementales à la commande publique:
Dès que cela est possible, intégration de clauses relatives à l'utilisation de matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation, ou à l'utilisation de papier recyclé par exemple. Un sourcing, auprès des entreprises susceptibles de répondre au marché, est effectué, avant la rédaction du cahier des charges, afin de s'assurer qu'elles sont en mesure de répondre aux exigences environnementales envisagées dans le marché.

Indicateurs liés

Part des cahiers des charges intégrant des clauses sociales et environnementales

Nombre de marchés réservés à des entreprises d'insertion ou Ésat

Nombre d'heures réservées à l'insertion dans les cahiers des charges

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Réduction des consommations énergétiques
Réduction des déchets
Allongement de la durée d'usage

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Service de la commande publique

Personne pilote

Magali LE BELLEC, responsable du service commande publique

Élu(e) référent(e)

Nathalie BEAUVY, vice-présidente en charge des ressources humaines, du dialogue social, de l'égalité femmes/hommes et de l'administration générale

Cibles

Collectivité elle-même
Acteurs économiques

Structures partenaires

Département des Côtes d'Armor (mise à disposition d'un facilitateur)

Association RESECO

Communauté des achats publics durables RAPIDD

Centre national de la fonction publique territoriale

Coût prévisionnel total € TTC

A coût constant

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,25 ETP

Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Intégration systématique de clauses sociales et environnementales à la commande publique d'ici 2026								

Documents et liens

Informations utiles

Axe 1: Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés

PRIORITAIRE		**Objectif 1: Viser l'exemplarité de la collectivité**
	Action 1	Concevoir et gérer le patrimoine immobilier et foncier de l'agglomération dans une logique de sobriété
	Action 2	S'engager vers la décarbonation de la mobilité des agents dans l'exercice de leurs missions et pour les trajets domicile-travail
	Action 3	Promouvoir la sobriété numérique au sein de la collectivité
	Action 4	Economiser les ressources et réduire les déchets de la collectivité
	Action 5	Intégrer les préoccupations sociales (dont l'égalité femmes/hommes) et environnementales à la commande publique
PRIORITAIRE		**Objectif 2: Elaborer un schéma des mobilités bas-carbone**
	Action 6	Optimiser l'offre de transports en commun et développer l'intermodalité
	Action 7	Déployer des mobilités douces et durables
	Action 8	Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés
	Action 9	Soutenir la mobilité des publics vulnérables (personnes précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite)
		Objectif 3: Accompagner l'amélioration énergétique des logements
	Action 10	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
	Action 11	Pérenniser le conseil et le soutien aux habitants pour favoriser la sobriété énergétique, la rénovation thermique et la production d'énergies renouvelables
PRIORITAIRE		**Objectif 4: Œuvrer pour une alimentation de qualité, bas carbone et rémunératrice pour les producteurs**
	Action 12	Outiller les acteurs de la restauration collective afin d'encourager l'approvisionnement de proximité et de promouvoir une alimentation bas carbone
	Action 13	Favoriser l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations et encourager la diversification de la production agricole
	Action 14	Faire la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès du grand public et lutter contre la précarité alimentaire
		Objectif 5: Faciliter la mobilisation et la coopération de tous les acteurs
	Action 15	Développer des cycles de sensibilisation et de formation en faveur des transitions
	Action 16	Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives
	Action 17	Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone
	Action 18	Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions (notamment liées au transport de marchandises) et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants
	Action 19	Favoriser et promouvoir un tourisme durable

Axe 1
Objectif 1.2
Action 1.2.6

Optimiser l'offre de transports en commun et développer l'intermodalité

Action en amélioration continue	Non
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Élevé

Contexte et enjeux

Depuis le 1er janvier 2020, l'agglomération a déployé sur l'ensemble de son territoire le réseau Distribus. Il comprend des lignes régulières depuis la gare de Lamballe-Armor vers les communes littorales et au sein de Lamballe-centre, un transport à la demande sur les 38 communes et des lignes estivales sur les stations de Pléneuf-Val-André, Erquy et Plurien. L'agglomération assure également le transport scolaire. L'ensemble du service de transports a été confié à des cotraitants, Transdev, le Vacon et la société Rouillard, à travers un contrat de concession de service public qui prendra fin le 31 décembre 2026. Cette échéance représente l'opportunité d'optimiser la future offre de transports en commun, de développer l'intermodalité et les synergies entre les intercommunalités voisines et de réduire l'impact carbone de l'offre.

Thématique principale

Mobilité et transport

Sous-thématiques

Transports collectifs et intermodalité

Connaissance de la mobilité

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

•Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF avec notamment le nouveau parking longue durée "Gare Sud" de 156 places
•Participation au financement du renouvellement de la ligne TER Lamballe-Dinan
•Participation au financement de l'augmentation du cadencement TER Rennes-Brest
•Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de:
Etablir un diagnostic et une analyse de l'offre de transports existante: couverture territoriale, consistance de l'offre, intermodalité, lisibilité du réseau, performance de l'exploitation.
Etudier les possibilités d'évolution du réseau au 1er janvier 2027.
Identifier les zones génératrices de déplacements (commerces/équipements/emplois/habitat) au sein du périmètre de l'EPCi mais également chez les EPCI voisins.
Identifier les zones à enjeux en termes de déplacements (poids de population/ emploi et dynamiques territoriales)
Rechercher les synergies possibles avec les autres systèmes de transport existants et vérifier auprès des autres intercommunalités et de la Région les possibilités d'organisation commune.
Définir le cahier des charges et le mode de gestion du futur service de transport urbain et de transport scolaire.

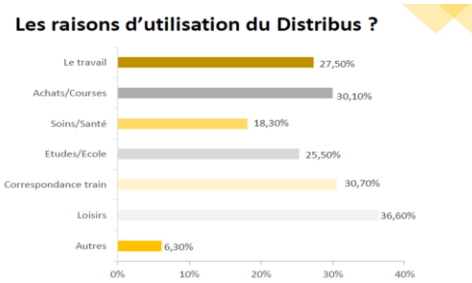

Données issues de l'enquête de satisfaction 2023 sur le réseau Distribus

Indicateurs liés

Nombre de voyages en transports en commun par habitant

Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail

Nombre d'actions de communication/sensibilisation

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Amélioration de la qualité de vie

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Service mobilités

Personne pilote

Marie-Anne LAUTOUT, responsable du service mobilités

Élu(e) référent(e)

Yves LEMOINE, vice-président en charge des mobilités durables

Cibles

Collectivité elle-même
Grand public et associations
Acteurs économiques

Structures partenaires

Département des Côtes d'Armor

Région Bretagne

Coût prévisionnel total € TTC

4,5M€ en 2024 pour le Distribus

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

1 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier	LancementAMO	Decision du Conseil Communautaire sur le futur mode de gestion du réseau de transports de Lamballe Terre & Mer							

Documents et liens

Informations utiles

Selon les données de l'Observatoire des Territoires, la distance moyenne entre le domicile et le travail est de 23,5km sur l'agglomération de Lamballe Terre et Mer. L'impact du transport sur le climat est de 0,2KgCO2e/km pour une voiture (moteur thermique) contre 0,03kg CO2e/km avec un autocar, soit 6 fois moins environ.

Axe 1
Objectif 1.2
Action 1.2.7

Déployer des mobilités douces et durables

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Élevé

Contexte et enjeux

A l'échelle de l'agglomération, 53% des trajets quotidiens et 87% des trajets domicile-travail sont effectués en voiture individuelle (Insee, 2020). Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier représentent plus de 20% des émissions totales du territoire pour l'année 2020.
L'un des enjeux est ainsi de promouvoir des mobilités douces et durables, dans un territoire plutôt rural au sein duquel prédomine la voiture individuelle.
Pourtant, plusieurs communes sont déjà engagées dans le développement du réseau cyclable ainsi que dans la piétonnisation d'un nombre croissant d'espaces.

Thématique principale

Mobilité et transport

Sous-thématiques

Modes actifs (vélo, marche)

Transports collectifs et intermodalité

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

Réflexion sur l'intermodalité entre les parcours cyclables et piétons et le car à la future offre de transports urbains dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Mise en place d'un fonds de concours à destination des communes pour leur apporter un soutien en matière d'investissement, notamment relatif aux transitions. Ce fonds de concours pourra ainsi permettre de soutenir les projets de pistes cyclables.
Travail avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor dans le cadre du Pacte de mobilité départementale.
Accompagnement au changement de pratiques (défis, sensibilisation, aides financières)

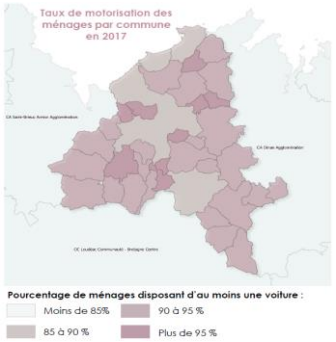

Indicateurs liés

Nombre de km de pistes cyclables

Part des voiries apaisées

Part de la population active utilisant une voiture personnelle pour son trajet domicile-travail

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Réduction des polluants atmosphériques
Amélioration de la qualité de vie

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Service mobilités

Personne pilote

Marie-Anne LAUTOUT, responsable du service mobilités

Élu(e) référent(e)

Yves LEMOINE, vice-président en charge des mobilités durables

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire
Grand public et associations
Public Scolaire

Structures partenaires

Département des Côtes d'Armor

Région Bretagne

Communes membres de l'agglomération

Coût prévisionnel total € TTC

50k€/an pour l'accompagnement au changement de pratiques

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,2 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier									

Documents et liens

Informations utiles

D'après la Fédération Européenne des Cyclistes (ECF), le coût moyen d'un kilomètre linéaire d'une piste simple en "terrain facile hors agglomération, pas de difficultés importantes" est d'environ 50 000 euros. Le coût d'une bande cyclable (voie délimitée par une ligne blanche sur la chaussée) est d'environ 160 euros le mètre linéaire.

Axe 1
Objectif 1.2
Action 1.2.8

Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

La part du secteur routier dans la consommation énergétique totale du territoire est évaluée à 30,1% en 2020 (584 GWh), sachant que les produits prétroliers représentent 91,6% de l'énergie consommée par le secteur routier. Le transport routier représente par ailleurs 20,7% des émissions de gaz à effet de serre totales du territoire pour l'année 2020 (données terristory) en raison de:
-une part importante du fret liée à l'activité agri-agroalimentaire générant l'usage de transports routiers intra et extra territorial via la RN12
-l'usage important de la voiture individuelle. En effet, 55% de la consommation du secteur des transports provient de l'usage de voitures particulières. Cela s'explique par le fait que 91,9% des ménages disposent d'au moins une voiture et que 53% des trajets quotidiens et 87% des trajets domicile-travail soient effectués en voiture individuelle (Insee, 2020). Les voitures individuelles représentent donc un levier important de réduction des consommations en améliorant leurs performances énergétiques ou encore en diminuant leur nombre.

D'un point de vue réglementaire, le Parlement Européen a voté l'arrêt des ventes de voitures et véhicules utilitaires légers neufs à essence et diesel dans l'Union Européenne en 2035, ainsi que des hybrides (essence-électrique), au profit de véhicules 100% électriques.

Le maillage du territoire avec des bornes électriques publiques est planifié via le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques (SDIRVE) porté à l'échelle départementale par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22).
Ce shéma prévoit l'installation de 21 nouvelles bornes publiques sur le territoire à l'horizon 20230. L'investissement total prévu pour les bornes publiques sur le territoire est d'environ 700 000€ en deux phases (2023-2025 et 2026-2030).
Concernant le réseau actuel de bornes électriques publiques sur le territoire de Lamballe Terre et Mer, 3716 recharges ont été dénombrées en 2021, puis 6561 recharges en 2022 sur les 17 bornes publiques, représentant 714 180 kilomètres parcourus.
De plus, la Cooperl, grande coopérative d'élevage, d'abattage et de transformation de porc, basée à Lamballe, a créé un biocarburant (22 millions de litres par an) à partir de résidus issus d'abattoirs, d'ateliers de transformation agroalimentaire et de stations d'épuration. D'ici 2025, les camions et voitures de la Cooperl rouleront grâce ce biocarburant. La Cooperl souhaite également proposer ce biocarburant à ses 2 950 éleveurs-adhérents.
Une réflexion est engagée avec ce partenaire et le SDE22 pour la création d'une station de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV).

Thématique principale

Mobilité et transport

Sous-thématiques

Connaissance de la mobilité

Distribution de l'énergie

Objectif

Installation des 21 bornes publiques sur le territoire identifiées dans le SDIRVE à l'horizon 2030 / Réflexion sur la création d'une station GNV

Parc automobile au 01/01/2021 du territoire de Lamballe Terre et Mer

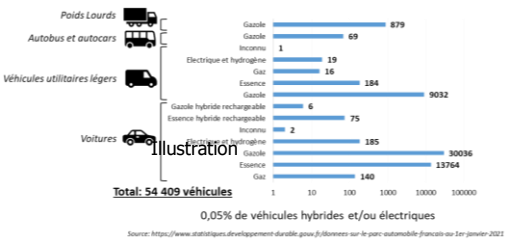

Illustration

Total: 54 409 véhicules

0,05% de véhicules hybrides et/ou électriques

Source: https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-le-parc-automobile-francais-au-1er-janvier-2021

Indicateurs liés

Évolution du nombre de bornes électriques

Évolution du nombre de charges

Création d'une station GNV

Descriptif

•Délibération concernant la participation financière de Lamballe Terre & Mer au déploiement des bornes publiques de recharge électrique
•Participation aux groupes de travail pour l'installation d'une station GNV sur le territoire

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Réduction des polluants atmosphériques
Réduction des consommations énergétiques

Structure pilote

Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction Prospective

Personne pilote

Romain AUBÉ, chargé de projet transitions énergétiques

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et aux contractualisations

Cibles

Grand public et associations
Acteurs économiques
Acteurs économiques du secteur primaire

Structures partenaires

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Les communes du territoire

Cooperl (GNV et biocarburant)

GRDF

Coût prévisionnel total € TTC

Pour Lamballe Terre & Mer: 52 612,50€ au total pour la période 2023-2030

Financeurs et financements

Investissement total de 695 790 € pour le déploiement des bornes pour la période 2023-2030, dont 52 612,50€ à la charge de Lamballe Terre & Mer

Moyens humains et techniques

0,05 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	Déploiement du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour les Véhicules Électriques								

Documents et liens

Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour les Véhicules Électriques du SDE22
https://bretagne.terristory.fr/
https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/389-millions-de-voitures-en-circulation-en-france-au-1er-janvier-2023

Informations utiles

Le GNV, c'est -95% de particules fines et -50% d'oxydes d'azote par rapport au seuil de la norme Euro VI, pour une qualité de l'air améliorée. Et s'il est d'origine renouvelable, le BioGNV contribue à réduire de 80% les émissions de CO2 par rapport au diesel et favorise l'économie circulaire et l'indépendance énergétique du territoire.

Axe 1
Objectif 1.2
Action 1.2.9

Soutenir la mobilité des publics vulnérables

Action en amélioration continue	Non
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

En raison du coût élevé de la mobilité, des personnes sont contraintes de réduire fortement leurs déplacements, ce qui engendre des situations d'isolement et ne permet pas d'accéder à l'emploi. Les personnes à mobilité réduite ou personnes âgées rencontrent également des difficultés à se déplacer. L'agglomération se mobilise afin de permettre à chacun, quels que soient sa situation ou son état de santé, de pouvoir se déplacer.

Thématique principale

Mobilité et transport

Sous-thématiques

Mobiluté solidaire et inclusive

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

Soutien financier à la plateforme de mobilités Mobil'actions portée par l'association Penthièvre Actions:
diagnostic du besoin, soutien et information sur les aides et dispositifs existants, soutien à l'apprentissage de la conduite, location solidaire de vélos classiques et de vélos à assistance électrique, de scooters, de voitures permis B et de voitures sans permis.
Réflexion sur les publics à besoin spécifique dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à définir le cahier des charges et le mode de gestion du futur service de transports urbains.

Part de ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne, 2018, total 15,9%

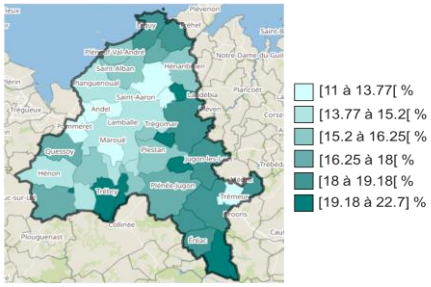

Source: Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)

Indicateurs liés

Nombre de personnes accompagnées

Budget consacré au soutien de la mobilité des publics vulnérables

Résultats attendus

Amélioration de la qualité de vie

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Service mobilités

Personne pilote

Marie-Anne LAUTOUT, responsable du service mobilités

Élu(e) référent(e)

Yves LEMOINE, vice-président en charge des mobilités durables

Josiane JEGU, conseillère déléguée à la politique santé

Cibles

Grand public et associations

Structures partenaires

Association Penthièvre Actions

Coût prévisionnel total € TTC

10k€/an pour le soutien à la plateforme Mobil'actions

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,2 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier									

Documents et liens

Informations utiles

En 2021, trajet domicile-travail moyen est de 23,5km sur notre territoire selon l'Observatoire des Territoires.

Axe 1: Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés

PRIORITAIRE

Objectif 1: Viser l'exemplarité de la collectivité

- **Action 1** Concevoir et gérer le patrimoine immobilier et foncier de l'agglomération dans une logique de sobriété
- **Action 2** S'engager vers la décarbonation de la mobilité des agents dans l'exercice de leurs missions et pour les trajets domicile-travail
- **Action 3** Promouvoir la sobriété numérique au sein de la collectivité
- **Action 4** Economiser les ressources et réduire les déchets de la collectivité
- **Action 5** Intégrer les préoccupations sociales (dont l'égalité femmes/hommes) et environnementales à la commande publique

PRIORITAIRE

Objectif 2: Elaborer un schéma des mobilités bas-carbone

- **Action 6** Optimiser l'offre de transports en commun et développer l'intermodalité
- **Action 7** Déployer des mobilités douces et durables
- **Action 8** Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés
- **Action 9** Soutenir la mobilité des publics vulnérables (personnes précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite)

Objectif 3: Accompagner l'amélioration énergétique des logements

- **Action 10** Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
- **Action 11** Pérenniser le conseil et le soutien aux habitants pour favoriser la sobriété énergétique, la rénovation thermique et la production d'énergies renouvelables

PRIORITAIRE

Objectif 4: Œuvrer pour une alimentation de qualité, bas carbone et rémunératrice pour les producteurs

- **Action 12** Outiller les acteurs de la restauration collective afin d'encourager l'approvisionnement de proximité et de promouvoir une alimentation bas carbone
- **Action 13** Favoriser l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations et encourager la diversification de la production agricole
- **Action 14** Faire la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès du grand public et lutter contre la précarité alimentaire

Objectif 5: Faciliter la mobilisation et la coopération de tous les acteurs

- **Action 15** Développer des cycles de sensibilisation et de formation en faveur des transitions
- **Action 16** Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives
- **Action 17** Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone
- **Action 18** Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions (notamment liées au transport de marchandises) et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants
- **Action 19** Favoriser et promouvoir un tourisme durable

Axe 1
Objectif 1.3
Action 1.3.10

Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus. L'un des indicateurs retenus en France pour la caractériser est le taux d'effort énergétique (TEE), c'est-à-dire la part des dépenses d'énergie dans le revenu mensuel d'un ménage. On parle de précarité énergétique pour les ménages dont le TEE dépasse 8%. En 2022, l'ensemble des coûts énergétiques a augmenté de façon significative pour tous les Français, et plus encore pour ceux qui se chauffent au fioul (+64%), augmentant par conséquent la précarité énergétique.
En Bretagne, le nombre de ménages touchés par la précarité énergétique liée au logement a été estimé par l'Observatoire national de la précarité énergétique à 224 500 ménages, soit 14,6% d'entre eux et à 4 600 ménages à l'échelle de l'agglomération, soit 15% des ménages.

Thématique principale

Énergie et climat

Sous-thématiques

Efficacité énergétique
Gestion de l'énergie: maîtrise et réduction des consommations énergétiques
Rénovation énergétique
Sobriété énegétique
Lutte contre la précarité des conditions de vie (insécurité alimentaire, précarité énergétique, sanitaire, liée au logement, à la mobilité…)
Logement et habitat

Objectif

Poursuite du dispositif SLIME

Descriptif

Lamballe Terre & Mer propose le dispositif SLIME aux ménages modestes, qui consiste en des visites eau/énergie gratuites afin d'identifier les problèmes liés au bâti, aux équipements de chauffage et d'eau chaude ainsi qu'aux équipements électroménagers. Le chargé de visite recueille également des données sur les consommations, l'abonnement souscrit, les difficultés du ménage. Des premiers conseils sont immédiatement formulés aux ménages, notamment relatifs aux écogestes, et un rapport est remis au ménage. Une deuxième visite peut être envisagée pour faire le point sur les solutions possibles et fournir aux ménages des petits équipements économes gratuitement. Avec l'accord du ménage concerné, il est possible d'aller plus loin en l'aidant à rédiger des courriers, en assurant une médiation avec le propriétaire du logement le cas échéant, suivre les consommations et faire le lien avec l'opérateur Anah ou les techniciens de l'ALEC pour aider à la réalisation de travaux si nécessaire.

Nombre de ménages en précarité énergétique en 2018
total 4 433 ménages

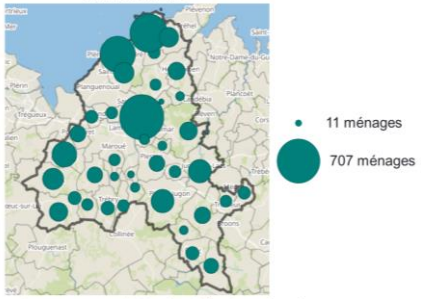

Source: Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)

Indicateurs liés

Nombre de ménages accompagnés

Résultats attendus

Amélioration de la qualité de vie
Efficacité énergétique
Réduction des consommations énergétiques
Sobriété énergétique

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Service Habitat

Personne pilote

Sylvie AUBAUD, responsable du service habitat

Élu(e) référent(e)

Jean-Luc GOUYETTE, vice-président en charge du logement et de l'habitat durable

Cibles

Grand public et associations

Structures partenaires

Région Bretagne

Département des Côtes d'Armor

Fondation Abbé Pierre

CLER - Réseau pour la transition énergétique

Coût prévisionnel total € TTC

37 251€ en 2024

Financeurs et financements

Financement du CLER à hauteur de 26 498€ en 2024

Moyens humains et techniques

0,5 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	convention : du 1er janvier 2022 au 28 février 2026 - à renouveler								

Documents et liens

Informations utiles

Axe 1
Objectif 1.3
Action 1.3.11

Pérenniser le conseil et le soutien aux habitants pour favoriser la sobriété énergétique, la rénovation thermique et la production d'énergies renouvelables

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Sur le territoire, l'habitat principal se limite quasi-exclusivement à une typologie de maison individuelle. En effet, en 2020, selon l'INSEE, les maisons représentaient 85,5% des logements.
Le secteur résidentiel représente ainsi le troisième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (7% des émissions totales), en raison de la prédominance des maisons individuelles mais également en raison de la relative ancienneté du bâti. En effet, 8/10e de ces émissions sont en provenance des logements construits avant la réglementation thermique de 1982, soit plus de la moitié du parc du territoire.
Il convient ainsi d'accompagner les habitants dans la rénovation thermique de leurs logements et la production d'énergies renouvelables et de les sensibiliser à la sobriété énergétique.

Thématique principale

Urbanisme, logement, aménagement, bâtiments

Sous-thématiques

Logement et habitat

Efficacité énergétique

Gestion de l'énergie: maîtrise et réduction des consommations énergétiques

Sobriété énegétique

Objectif

Poursuite et amélioration du service Bonjour Habitat

Descriptif

Mise à disposition du service Bonjour Habitat, plateforme proposée par l'agglomération depuis 2019, pour faciliter l'accès des habitants aux informations techniques, financières et juridiques liées à l'habitat, à la rénovation thermique et à l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables, accélérer la rénovation énergétique du parc de logements et la valorisation du bâti, optimiser les dispositifs d'aides à la rénovation et les compléter, structurer une offre de rénovation performante pour les ménages du territoire et enfin accompagner les artisans du territoire dans leur stratégie de développement.

Indicateurs liés

Montant des aides financières accordées aux particuliers et acteurs privés pour la rénovation énergétique (euros/hab/an)

Nombre de personnes reçues en rendez-vous conseil par type de demande (rénovation, production d'énergies renouvelables…)

Nombre de personnes sensibilisées lors des animations sur la rénovation energétique et au développement des énergies renouvelables sur l'habitat (photovoltaïque, solaire thermique,..)

Résultats attendus

Réduction des consommations énergétiques
Développement des énergies renouvelables

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Service Habitat

Personne pilote

Sylvie AUBAUD, responsable du service habitat

Élu(e) référent(e)

Jean-Luc GOUYETTE, vice-président en charge du logement et de l'habitat durable

Cibles

Grand public et associations
Acteurs économiques du secteur secondaire

Structures partenaires

Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays-de-Saint-Brieuc

Association SOLIHA

Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Région Bretagne

Coût prévisionnel total € TTC

220k€/an

Financeurs et financements

80k€/an de la région jusqu'en 2024 via le programme national Service d'Accompagnement pour la Rénovation énergétique. En 2025, le Pacte Territorial remplacera le financement de la région (SARE)

Moyens humains et techniques

1 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier									

Documents et liens

https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/vivre-habiter/bonjour-habitat

Informations utiles

Axe 1: Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés

PRIORITAIRE		**Objectif 1: Viser l'exemplarité de la collectivité**
	Action 1	Concevoir et gérer le patrimoine immobilier et foncier de l'agglomération dans une logique de sobriété
	Action 2	S'engager vers la décarbonation de la mobilité des agents dans l'exercice de leurs missions et pour les trajets domicile-travail
	Action 3	Promouvoir la sobriété numérique au sein de la collectivité
	Action 4	Economiser les ressources et réduire les déchets de la collectivité
	Action 5	Intégrer les préoccupations sociales (dont l'égalité femmes/hommes) et environnementales à la commande publique
PRIORITAIRE		**Objectif 2: Elaborer un schéma des mobilités bas-carbone**
	Action 6	Optimiser l'offre de transports en commun et développer l'intermodalité
	Action 7	Déployer des mobilités douces et durables
	Action 8	Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés
	Action 9	Soutenir la mobilité des publics vulnérables (personnes précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite)
		Objectif 3: Accompagner l'amélioration énergétique des logements
	Action 10	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
	Action 11	Pérenniser le conseil et le soutien aux habitants pour favoriser la sobriété énergétique, la rénovation thermique et la production d'énergies renouvelables
PRIORITAIRE		**Objectif 4: Œuvrer pour une alimentation de qualité, bas carbone et rémunératrice pour les producteurs**
	Action 12	Outiller les acteurs de la restauration collective afin d'encourager l'approvisionnement de proximité et de promouvoir une alimentation bas carbone
	Action 13	Favoriser l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations et encourager la diversification de la production agricole
	Action 14	Faire la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès du grand public et lutter contre la précarité alimentaire
		Objectif 5: Faciliter la mobilisation et la coopération de tous les acteurs
	Action 15	Développer des cycles de sensibilisation et de formation en faveur des transitions
	Action 16	Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives
	Action 17	Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone
	Action 18	Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions (notamment liées au transport de marchandises) et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants
	Action 19	Favoriser et promouvoir un tourisme durable

Axe 1
Objectif 1.4
Action 1.4.12

Outiller les acteurs de la restauration collective afin d'encourager l'approvisionnement de proximité et de promouvoir une alimentation bas-carbone

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

Afin de réduire l'impact de l'alimentation dans les émissions de gaz à effet de serre et de garantir une alimentation de qualité aux convives des écoles et EHPAD notamment, les lois EGAlim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) de 2018 et Climat et résilience de 2021 imposent aux responsables de la restauration collective plusieurs objectifs ambitieux: 50% de produits durables et de qualité dès 2022, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, la lutte contre le gaspillage alimentaire, un menu végétarien hebdomadaire, l'interdiction du plastique. Faciliter l'approvisionnement de proximité et ainsi contribuer à une agriculture de qualité à proximité est aussi une priorité.
Une enquête menée auprès de la restauration collective du territoire fin 2022 a révélé que les communes étaient bien engagées dans l'atteinte des objectifs de la loi mais que les marges de progression étaient encore importantes. Les élus concernés et les responsables de la restauration collective ont besoin d'être outillés pour progresser et satisfaire aux obligations EGalim. Ils sont aussi demandeurs d'échanger avec leurs pairs et de partager les bonnes pratiques

Thématique principale

Agriculture et alimentation

Sous-thématiques

Consommation alimentaire

Déchets alimentaires et/ou agricoles

Formation

Sensibilisation

Objectif

Organisation de six formations/ réunions de sensibilisation par an

Descriptif

Organisation de 6 formations/réunions de sensibilisation par an à destination des acteurs de la restauration collective pour la promotion d'une alimentation locale et de qualité et le respect des obligations EGAlim (50% de produits durables, 20% de produits biologiques, un menu végétarien hebdomadaire notamment).
Création d'outils pour faciliter l'approvisionnement local (par exemple : catalogue des producteurs locaux)

Source: ADEME

Indicateurs liés

Nombre de réunions organisées et nombre d'agents formés/sensibilisés

Part des communes touchées

Part des cantines ayant mis en place le menu végétarien hebdomadaire et progression dans l'atteinte des obligations EGAlim

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Réduction des consommations énergétiques
Réduction des déchets

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Justine PLASSAIS, chargée du projet alimentaire territorial

Élu(e) référent(e)

Guy CORBEL, vice-président en charge de l'agriculture, de la maritimité et de la souveraineté alimentaire

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire

Structures partenaires

Communes membres de l'agglomération

Chambre d'agriculture

Maison de la Bio

Cité du goût

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Département des Côtes d'Armor

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) voisins

Coût prévisionnel total € TTC

Financeurs et financements

ADEME à hauteur de 67,86 %

Moyens humains et techniques

0,3 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier	Mise en œuvre du PAT								

Documents et liens

https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/projets/projets/projet-alimentaire-territorial

Informations utiles

Axe 1
Objectif 1.4
Action 1.4.13

Favoriser l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations et encourager la diversification de la production agricole

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Sur le territoire de Lamballe Terre et Mer, un chef d'exploitation sur trois a plus de 55 ans et 36% des agriculteurs qui ont plus de 60 ans ne savent pas ce que leur exploitation va devenir. Cette absence d'anticipation pousse les agriculteurs à se tourner vers leurs pairs désireux d'agrandir leurs unités de production ou vers des investisseurs parfois éloignés du secteur agricole. Les fermes deviennent parfois si grandes qu'elles en deviennent intransmissibles sans appel à des capitaux extérieurs et les terres disponibles pour l'installation de nouveaux paysans diminuent. La concentration des terres s'accompagnent aussi de la destruction de nombreuses entreprises agricoles et d'emplois dans le secteur.
Or, les nombreux départs à la retraite à venir s'ils représentent un véritable risque pour notre territoire peuvent être l'occasion, s'ils sont anticipés et réfléchis, de favoriser la transition vers des formes d'agriculture nourricières, protectrices de l'environnement et créatrices d'emplois.
En outre, bien qu'en croissance, le maraîchage ne représente que 4% des exploitations agricoles du territoire, tandis que les exploitations porcines en représentent 29%.

Thématique principale

Agriculture et alimentation

Sous-thématiques

Consommation alimentaire

Production agricole et foncier

Objectif

1 à 3 temps de sensibilisation élus par an. Finalisation de l'étude sur le maraichage avec identification de pistes d'actions.

Descriptif

Réunions de sensibilisation des élus sur le foncier agricole afin de les acculturer aux enjeux et de créer une dynamique d'échanges entre les communes et l'agglomération sur le sujet.

Etude sur l'opportunité de développer des ceintures maraîchères dans un souci de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire.

Animations sur l'installation-transmission : soutien aux structures partenaires souhaitant mettre en place des animations afin de sensibiliser les exploitants du territoire ou les porteurs de projet aux enjeux de l'installation et de la transmission.

Exploitations selon la production principale

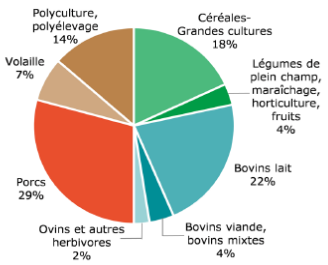

Source : RA 2020

Indicateurs liés

Nombre d'animations organisées

Nombre de participants aux animations

Réalisation de l'étude

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Justine PLASSAIS, chargée du projet alimentaire territorial

Élu(e) référent(e)

Guy CORBEL, vice-président en charge de l'agriculture, de la maritimité et de la souveraineté alimentaire

Cibles

Elus locaux
Acteurs économiques du secteur primaire

Structures partenaires

ADEME

Chambre d'agriculture

Association BRUDED

Groupements fonciers agricoles (GFA) citoyens

Les coopératives

Coût prévisionnel total € TTC

15 000€/an

Financeurs et financements

ADEME à hauteur de 67,86 %

Moyens humains et techniques

0,3 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier	Réalisation étude	formation élus							

Documents et liens

https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/projets/projets/projet-alimentaire-territorial

Informations utiles

Axe 1
Objectif 1.4
Action 1.4.14

Faire la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès du grand public et lutter contre la précarité alimentaire

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

Les citoyens, par leurs modes de consommation individuels, peuvent avoir un impact considérable sur la réduction de l'empreinte carbone liée à l'alimentation, sur le gaspillage alimentaire et par voie de conséquence sur l'offre et les modes de production des agriculteurs et de l'industrie agroalimentaire. De prime abord, la baisse de leur pouvoir d'achat n'est pas favorable à l'adoption de bonnes habitudes alimentaires et pourtant la lutte contre le gaspillage alimentaire, une meilleure gestion de son frigo et l'introduction de davantage de protéines végétales dans les menus permettent de réaliser des économies, d'améliorer la qualité nutritionnelle de ses repas tout en préservant l'environnement.
L'accès à une alimentation de qualité est un enjeu essentiel en particulier pour les publics en situation de précarité alimentaire. Le public précaire est en effet confronté à des enjeux spécifiques concernant l'alimentation: il est celui qui parvient le moins à consommer au moins cinq fruits et légumes par jour et l'état de santé des bénéficiaires de l'aide alimentaire présente des prévalences de pathologies liées à la nutrition particulièrement élevées (obésité, hypertension, diabète, déficit vitaminique).

Thématique principale

Sensibilisation, communication et accompagnement au changement

Sous-thématiques

Sensibilisation

Objectif

Organisation de 3-4 opérations de sensibilisation par an (ateliers culinaires, animations lors d'évènement grand public…)
Installation d'un frigo solidaire sur le territoire

Descriptif

Lamballe Terre & Mer souhaite sensibiliser les habitants du territoire à l'intérêt que présente la cuisine de produits bruts plutôt que la consommation de produits transformés, leur faire découvrir les protéines végétales dans l'objectif de diversifier le contenu des assiettes, inviter à la consommation de produits locaux et de saison. Enfin, l'agglomération agit pour renforcer l'accès à une alimentation de qualité pour les publics précaires en soutenant les initiatives y contribuent: ateliers culinaires, développement de frigos solidaires, dons agricoles...

Animation sur les produits locaux dans le cadre du projet alimentaire territorial

Indicateurs liés

Nombre d'habitants sensibilisés

Nombre d'ateliers organisés

Installation de frigo(s) solidaire(s)

Nombre de vidéos et/ou de fiches recettes créées

Résultats attendus

Amélioration de la qualité de vie
Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Réduction des déchets

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Justine PLASSAIS, chargée du projet alimentaire territorial

Élu(e) référent(e)

Guy CORBEL, vice-président en charge de l'agriculture, de la maritimité et de la souveraineté alimentaire

Cibles

Grand public et associations

Structures partenaires

Foodlab la CLIC (Cuisine Libre Innovante et Collaborative)

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Associations d'aide alimentaire

Centres communaux d'action sociale

La Mutualité française

Association SOLAAL (solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires) visant à faciliter le don agricole

Maison des jeunes et de la culture (MJC)

Coût prévisionnel total € TTC

Financeurs et financements

10 000€/an

Financement ADEME à hauteur de 67,86% pour les prestations d'animations et 50% pour les supports de communication

Moyens humains et techniques

0,3 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	Mise en œuvre								

Documents et liens

https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/projets/projets/projet-alimentaire-territorial

Informations utiles

Axe 1: Adopter et promouvoir des usages sobres et décarbonés

PRIORITAIRE		**Objectif 1: Viser l'exemplarité de la collectivité**
	Action 1	Concevoir et gérer le patrimoine immobilier et foncier de l'agglomération dans une logique de sobriété
	Action 2	S'engager vers la décarbonation de la mobilité des agents dans l'exercice de leurs missions et pour les trajets domicile-travail
	Action 3	Promouvoir la sobriété numérique au sein de la collectivité
	Action 4	Economiser les ressources et réduire les déchets de la collectivité
	Action 5	Intégrer les préoccupations sociales (dont l'égalité femmes/hommes) et environnementales à la commande publique
PRIORITAIRE		**Objectif 2: Elaborer un schéma des mobilités bas-carbone**
	Action 6	Optimiser l'offre de transports en commun et développer l'intermodalité
	Action 7	Déployer des mobilités douces et durables
	Action 8	Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés
	Action 9	Soutenir la mobilité des publics vulnérables (personnes précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite)
		Objectif 3: Accompagner l'amélioration énergétique des logements
	Action 10	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
	Action 11	Pérenniser le conseil et le soutien aux habitants pour favoriser la sobriété énergétique, la rénovation thermique et la production d'énergies renouvelables
PRIORITAIRE		**Objectif 4: Œuvrer pour une alimentation de qualité, bas carbone et rémunératrice pour les producteurs**
	Action 12	Outiller les acteurs de la restauration collective afin d'encourager l'approvisionnement de proximité et de promouvoir une alimentation bas carbone
	Action 13	Favoriser l'accès au foncier agricole, la transmission des exploitations et encourager la diversification de la production agricole
	Action 14	Faire la promotion d'une alimentation locale et de qualité auprès du grand public et lutter contre la précarité alimentaire
		Objectif 5: Faciliter la mobilisation et la coopération de tous les acteurs
	Action 15	Développer des cycles de sensibilisation et de formation en faveur des transitions
	Action 16	Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives
	Action 17	Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone
	Action 18	Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions (notamment liées au transport de marchandises) et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants
	Action 19	Favoriser et promouvoir un tourisme durable

Axe 1
Objectif 1.5
Action 1.5.15

Développer des cycles de sensibilisation et de formation en faveur des transitions

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Un engagement fort de toutes les composantes de la société est nécessaire pour avoir un impact réel sur les transitions écologiques et climatiques. Cela nécessite un élargissement du nombre de personnes ou structures conscientes des enjeux, mobilisables et mobilisées. Il est aussi nécessaire d'approfondir les connaissances et compétences pour permettre une action efficiente dans une approche qui valorise l'engagement individuel et l'action collective.
- Les objectifs opérationnels sont de : Sensibiliser : informer, permettre de prendre conscience, de découvrir, de réfléchir, de donner et rassurer sur la capacité à faire. // Rendre visible, reconnaître et valoriser pour servir d'exemple : mettre en valeur les démarches, acteurs et réalisations, la capacité de transformation après les avoir identifiés ou mobilisés. // Mobiliser : donner l'occasion de favoriser l'engagement // Apprendre et/ou former les autres : connaissances (enjeux, états des lieux, fonctionnements), savoir-faire (outils, méthodes, relationnel, intelligence collective), expérimenter (apprendre à faire)… dans une logique de transmission de pair à pair ou par apports extérieurs. // Débattre : donner la parole, reconnaître la controverse, débattre, favoriser la prise de positions (y compris divergentes). // Faire ensemble : réaliser des actions collectives en favorisant une participation élargie. // Faire société : voir qu'on n'est pas seul avec ses questionnements, se renforcer par le commun, rencontrer les autres et créer des liens. // Positiver : renforcer les valeurs positives de l'engagement sur les transitions au travers du caractère festif et ludique de certains événements.
Ces actions doivent se décliner pour prendre en compte les spécificités des différents publics cibles : élus et agents des services publics, citoyens, entreprises et autres acteurs de la société civile. Elles doivent favoriser le fait que chacun peut tour à tour être bénéficiaire ou contributeur à ces démarches.

Descriptif

Formalisation d'une offre de formation/ sensibilisation en faveur des transitions à l'attention de quatre cibles: 1 - Elus : formations courtes et travail sous forme d'ateliers pour couvrir les différents champs thématiques 2 - Agents : Les transitions sont un axe du plan de formation // Déploiement de formations centrées sur les transitions // Evocation de ces enjeux en écho aux thématiques travaillées sur les autres formations // Collaboration entre les EPCI du territoire sur les cycles de formation // Formation d'intervenants internes pour ateliers de sensibilisation 3 - Grand public et associations : mise en oeuvre d'actions par les services de la collectivité et ses partenaires // Soutien aux démarches de sensibilisation associatives ou collaboratives // Communication et valorisation sur les actions de sensibilisation et de formation 4 - Jeunes (temps scolaire et extra-scolaire) : déploiement d'actions par les services et partenaires

Thématique principale

Sensibilisation, communication et accompagnement au changement

Sous-thématiques

Sensibilisation

Formation

Information ciblée et communication

Intervention dans les écoles du territoire

Objectif

1 et 2 - Elus et agents : disposer pour tous de connaissances générales permettant une prise en compte transversale des enjeux dans les politiques des collectivités // Approfondissement pour les pilotes de politiques thématiques impactant ou impactées par les enjeux // Renforcement pour les élus et agents assurant la gouvernance politique ou le management des dispositifs
3 - Grand public et associations : déploiement d'au moins une action annuelle par thématique // Accompagnement des initiatives labellisées par l'agglomération
4 - Jeunes (temps scolaire et extra-scolaire) : au moins une action annuelle sur les thèmes de la biodiversité, de l'énergie et de l'économie circulaire

Indicateurs liés

Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation organisées par an

Nombre et diversité des publics formés/sensibilisés

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Adaptation au changement climatique
Allongement de la durée d'usage
Préservation de la biodiversité
Amélioration de la qualité de vie

Moyens humains et techniques

0,3 ETP

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Agnès MELET, cheffe du service climat-air-énergie;
Pierre-Yves HENRY, chargé de la démocratie participative et de l'innovation territoriale;
Mélanie LE FUR, chargée de mission formation;
Cyrille CANTIN, directeur du centre intercommunal d'action sociale

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et aux contractualisations

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire
Grand public et associations
Acteurs économiques
Public Scolaire

Structures partenaires

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Associations et collectifs partenaires

ADEME

Autres collectivités

Coût prévisionnel total € TTC

30 000€/an pour les actions en direction des publics // budget de formation des agents et des élus pour les actions en interne

Financeurs et financements

ADEME

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	L'action, déjà engagée, se déploiera sur la durée du PCAET avec une période d'intervention renforcée sur les premières années								

Documents et liens

Informations utiles

Un réseau d'animateurs de la fresque du climat est en déploiement sur notre territoire.

Axe 1
Objectif 1.5
Action 1.5.16

Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Afin de satisfaire leurs obligations réglementaires, de réduire leurs factures énergétiques, de répondre aux enjeux environnementaux mais également aux attentes de leurs salariés et de leurs clients, les entreprises agissent pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au réchauffement climatique. Elles doivent toutefois être accompagnées et encouragées dans cette démarche, que ce soit financièrement ou techniquement. Ainsi l'agglomération s'engage pour accompagner les entreprises dans les transitions écologique et énergétique. De même, l'action associative doit amplifier sa prise en compte des enjeux environnementaux, par des pratiques plus vertueuses mais aussi pour contribuer à la sensibilisation, à l'accompagnement du changement par son exemplarité ou par des actions spécifiques. L'inclusion de critères d'éco-conditionnalité dans les subventions qui leurs sont attribuées ou dans les conventions d'objectifs et de partenariat peut accélérer ce mouvement.

Descriptif

Actuellement, deux aides peuvent être attribuées par l'agglomération aux entreprises, sous conditions :
1/ Pass commerce et artisanat dont l'une des dépenses éligibles est l'investissement matériel permettant de réduire l'impact environnemental de l'entreprise (investissements permettant de réaliser des économies d'énergie, de réduire les déchets ou de réduire sa consommation d'eau ou ses rejets)
2/ Aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole dont la condition de recevabilité est de disposer ou de s'engager dans une démarche d'obtention d'une certification ou d'un label agricole (Les certifications ou labels au service de l'agriculture de demain retenus par Lamballe Terre & Mer sont : HVE (Haute Valeur Environnementale), filière CRC (Culture Raisonnée Contrôlée), AOP/IGP, Label Rouge, Label ZRP (Zéro résidu de pesticides), réseau des fermes DEPHY (Ecophyto), Label zéro antibiotique, Label AB, Label bio Cohérence, Label Biodynamie, Label de fermes expérimentales (biochar, transition bas carbone) ou toute autre certification ou label estimé recevable et analysé par le comité d'installation de Lamballe Terre & Mer). Le but est d'orienter davantage encore l'attribution des aides économiques et des subventions en fonction de critères vertueux visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Un prêt agricole sera prochainement mis en place sur le pays de Saint-Brieuc avec pour objectif d'inciter les exploitations à s'inscrire dans la logique du Plan Climat-Air-Énergie Territorial ou du Projet Alimentaire Territorial. Enfin, une réflexion est en cours sur l'intégration de critères d'éco-conditionnalité relatifs à l'aide à l'immobilier d'entreprises.
En ce qui concerne le milieu associatif, l'agglomération incite déjà à des pratiques environnementales dans son accompagnement, mais de façon variable selon les domaines d'activité et sans donner à cette action une valeur d'exemple créant une dynamique d'émulation. Elle envisage de déployer des critères d'éco-conditionnalité en ciblant la manière dont ces outils peuvent faire levier sans fragiliser la vie associative ni la qualité des actions d'intérêt collectif portées par ces structures. Dans le même temps, elle valorisera les expériences inspirantes et les réussites sur le territoire de manière à vulgariser les bonnes pratiques et à favoriser une dynamique collective.
L'élaboration de ce dispositif pourra être mené en concertation avec des structures du territoire et son expérimentation devra donner lieu à évaluation et ajustement. Pour répondre à l'évolution des pratiques mais aussi des enjeux, cette politique pourra évoluer régulièrement dans les critères comme dans les modalités d'attribution des aides, de manière à maintenir une dynamique de progrès.

Thématique principale

Activités économiques

Sous-thématiques

Solidarité et lien social

Artisanat

Commerces et services

Industrie

Production agricole et foncier

Exemples de label au service de l'agriculture de demain

Objectif

Augmenter la part d'aides éco-conditionnées octroyées par l'agglomération en direction des entreprises.
Pour le secteur associatif : mobiliser sur la prise en compte et la promotion des enjeux environnementaux par des critères impactants et une valorisation des bonnes pratiques.

Indicateurs liés

Nombre d'aides éco-conditionnées allouées

Nombre de visites du service environnement chez les agriculteurs installés ou ayant obtenus un prêt effectuées

Nombre d'investissements de la part des commerçants et artisans en faveur de l'environnement

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique
Préservation de la biodiversité
Sobriété énergétique

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction économie et tourisme
Direction générale adjointe (DGA) à la cohésion sociale et aux solidarités

Personne pilote

Cédric LE TACON, directeur économie et tourisme, DGA à la cohésion sociale et aux solidarités

Élu(e) référent(e)

Thierry ANDRIEUX, président, en charge de l'attractivité du territoire et des liens aux communes

Cibles

La Région Bretagne
Acteurs économiques
Grand public et associations

Structures partenaires

La Région Bretagne

Les chambres consulaires

Initiative armor

Innôzh

Associations et organismes conventionnés par l'agglomération

Coût prévisionnel total € TTC

7500€/demandeur maximum pour le pass commerce et artisanat;
15 000€/demandeur pour l'aide à l'installation agricole;
5 000 à 15 000€/prêt d'honneur local,
20 000€+ 5 000€ de bonus/demandeur pour l'aide à l'immobilier d'entreprises.
5000€/an pour les associations au lancement de la démarche puis amplification.

Financeurs et financements

Pass commerce et artisanat: financement de la Région à hauteur de 50% ou 70%

Moyens humains et techniques

1ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	Mise en œuvre								

Documents et liens

Convention régionale - aides économiques
Délibération Pass Commerce Artisanat
Délibération Aide à la reprise et à l'installation agricole

Informations utiles

2023 - Convention signée avec la région pour le Pass commerce & artisanat et l'aide à la reprise et à l'installation agricole
2024 - Finalisation du prêt agricole local et poursuite des travaux sur l'évolution de l'aide immobilier d'entreprises éco-conditionnée. Pour le secteur associatif : structurer la démarche en 2024 pour une première expérimentation en 2025.

Axe 1
Objectif 1.5
Action 1.5.17

Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Sur le territoire, l'activité agricole est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (54 % des émissions totales, contre 40% en Bretagne et 20% à l'échelle de la France). Ces émissions sont d'abord d'origine non énergétique, c'est-à-dire liées au fonctionnement entérique des animaux et à la gestion et la dégradation de leurs effluents.
La stratégie nationale bas carbone (SNBC) prévoit une diminution des gaz à effet de serre du secteur agricole de près de 50% à l'horizon 2050.
La réduction de la consommation de carburant, l'optimisation de la fertilisation, l'amélioration de l'alimentation des troupeaux, l'augmentation de la séquestration du carbone sont autant de pistes pour améliorer le bilan carbone des exploitations agricoles.

Thématique principale

Agriculture et alimentation

Sous-thématiques

Production agricole et foncier

Qualité de sols

Objectif

Accompagner des exploitations et mener des actions de sensibilisation

Descriptif

Rencontres avec les agriculteurs pour faire le point sur leurs pratiques, accompagnement technique, formations, organisation de portes ouvertes d'exploitation.

Source: Lamballe Terre et Mer, A.Lamoureux

Indicateurs liés

Nombre d'exploitations accompagnées

Nombre d'actions de sensibilisation menées

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

A déterminer

Personne pilote

A déterminer

Élu(e) référent(e)

Guy CORBEL, vice-président en charge de l'agriculture, de la maritimité et de la souveraineté alimentaire

Cibles

Acteurs économiques du secteur primaire
Collectivité elle-même

Structures partenaires

Chambre d'Agriculture de Bretagne

Pays de Saint-Brieuc

Coût prévisionnel total € TTC

A déterminer

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

A déterminer

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

Informations utiles

Axe 1
Objectif 1.5
Action 1.5.18

Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions (notamment liées au transport de marchandises) et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	

Contexte et enjeux

Pour accompagner la transition écologique du territoire, Lamballe Terre & Mer souhaite susciter et animer des synergies entre les entreprises pour favoriser le partage et la diffusion des bonnes pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de réduction de la consommation énergétique. Nombreuses sont déjà les entreprises du territoire à innover en la matière et à s'être engagées dans des stratégies RSE. Ces efforts méritent d'être valorisés et partagés.

Thématique principale

Énergie et climat

Sous-thématiques

Sobriété énegétique

Gestion de l'énergie: maîtrise et réduction des consommations énergétiques

Adaptation au changement climatique

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

Soutenir les entreprises au mieux dans leurs démarches relatives à la transition écologique en proposant des actions d'accompagnement individuel et/ou collectif, des groupes de travail collaboratif avec l'appui de prestataires spécialisés selon les thématiques abordées : économie d'énergie, solutions alternatives à l'autosolisme, décarbonation des trajets, réduction des émissions liées au transport de marchandises, développement de filières de biomatériaux...Ces accompagnements pourront prendre diverses modalités qui seront définies en co-construction avec les entreprises.
Mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire impliqués dans l'accompagnement de la production d'énergie et le développement d'infrastructures favorisant la distribution pour assurer une consommation énergétique en boucle locale. Ce travail sera mené en lien avec la planification énergétique du territoire.
Organiser des ateliers en lien avec les enjeux climat-air-énergie.
Organiser des éco-défis à destination des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Indicateurs liés

Nombre de challenges réalisés sur le territoire en faveur des synergies inter-entreprises

Nombre d'échanges programmés entre plusieurs entreprises

% de diminution des consommations d'énergie et des GES sur le territoire N et N+1

Résultats attendus

Efficacité énergétique
Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Sobriété énergétique
Réduction des consommations énergétiques

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction Economie Tourisme

Personne pilote

Emilie MORIN, Chargée de mission Territoires d'industrie & Attractivité

Élu(e) référent(e)

Thierry ANDRIEUX, président, en charge de l'attractivité du territoire et des liens aux communes

Cibles

Acteurs économiques
Acteurs économiques du secteur primaire
Acteurs économiques du secteur secondaire
Acteurs économiques du secteur tertiaire
Collectivité elle-même

Structures partenaires

Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays de Saint-Brieuc

VIVARMOR

Plateforme EHOP

Département des Côtes d'Armor

Région Bretagne

Coût prévisionnel total € TTC

Financeurs et financements

Programmes Territoires d'industrie et Breizh Fab

ALEC

Les partenaires économiques (INNOZH, CCI22, ...)

Moyens humains et techniques

0,5 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

Informations utiles

Axe 1
Objectif 1.5
Action 1.5.19

Favoriser et promouvoir un tourisme durable

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

En raison de l'attractivité de sa façade littorale, le territoire de Lamballe Terre & Mer est un territoire touristique. En effet, en 2022, 1,5 millions de nuitées touristiques marchandes ont été enregistrées et 8% des visites de sites culturels et de loisirs des Côtes d'Armor ont été réalisées sur Lamballe Terre & Mer. Le tourisme représente ainsi 8,4% de l'emploi du territoire.
Cependant, le tourisme exerce une pression sur les ressources naturelles, notamment sur la ressource en eau, et sur la biodiversité, génère une forte augmentation des déchets.
Il convient de favoriser les conditions de développement d'un tourisme durable et de sensibiliser les professionnels du tourisme et les touristes eux-mêmes aux éco-gestes et à la préservation de l'environnement.

Descriptif

Mobilisation des acteurs locaux financés par Lamballe Terre & Mer en faveur d'un tourisme durable.
Acculturation des communes membres et acteurs locaux sur les nouveaux enjeux de filières (gastronomie locale, installations et équipements de loisir, itinérances)
Appel à projets éco-conditionnés pour favoriser le développement ou le renouvellement des éco-hébergements le long des grandes itinérances touristiques.
Développement et entretien des itinérances décarbonées: Mon Tro Breizh, GR34, vélomaritime, véloroutes, voies vertes
Développement d'une fréquentation touristique raisonnée:
- dans le temps: actions orientées vers les "ailes de saison"
- dans l'espace: actions orientées vers l'ensemble du territoire afin que l'attractivité du littoral bénéficie aussi à l'intérieur des terres
Pilotage par l'office du tourisme communautaire Cap d'Erquy Val André d'une étude « stratégie marketing de l'Office de Tourisme 2024-2027 » confiée au cabinet Emotio tourisme depuis décembre 2023: stratégie intégrant la notion de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), faisant la promotion des démarches éco-responsables et des circuits courts, allant vers un tourisme "réflexif", porteur de sens, plutôt que vers un tourisme de masse.
Valorisation des acteurs éco-responsables par un filtre "démarches éco-responsables" au sein des résultats de recherche du site internet de l'Office du tourisme.
Encarts "préservation de l'environnement et éco-gestes" au sein du livret "bord de mer et d'eau douce" comprenant les horaires de marées.
Valorisation des produits et de l'artisanat locaux par un logo "100% local" dans les boutiques de l'Office du tourisme. Valorisation des producteurs locaux, circuits courts et visites de savoir-faire au sein du livret "Saveurs et Savoir-faire".
Orientation des visiteurs vers des visites de proximité, vers des balades à pied, à vélo, en bateau, vers des animations locales (plutôt que de traverser la Bretagne pour des visites de sites réputés…)
Promotion de la charte du voyageur régionale www.charte-du-voyageur.bzh sur l'ensemble des supports
Constitution et animation d'un réseau de professionnels du tourisme, sensibilisation aux démarches éco-responsables.
Promotion de la Coquille-Saint-Jacques dans les restaurants scolaires en partenariat avec le projet alimentaire territorial (PAT) de l'agglomération.
Réduction de 50% du poids de papier utilisé pour les supports de l'Office du tourisme et impression de certains supports uniquement à la demande des visiteurs.

Thématique principale

Sensibilisation, communication et accompagnement au changement

Sous-thématiques

Tourisme

Sensibilisation

Information ciblée et communication

Source: Lamballe Terre et Mer, L'œil de Paco

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Indicateurs liés

Part des hébergements engagés dans une démarche éco-responsable label éco-tourisme (ou équivalent)

Nombre de professionnels du tourisme sensibilisés

Nombre de lauréats aux appels à manifestation d'intérêt et appels à projets éco-hébergements, projets expérimentaux touristiques, agri-tourisme

Résultats attendus

Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Réduction des déchets
Réduction des consommations énergétiques
Préservation de la biodiversité

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction économie tourisme

Personne pilote

Cédric LE TACON, directeur économie tourisme

Élu(e) référent(e)

Pierre LESNARD, vice-président en charge du tourisme durable et responsable

Cibles

Grand public et associations
Acteurs économiques du secteur tertiaire
Autres collectivités du territoire

Structures partenaires

Office de tourisme Cap d'Erquy Val André

Office de tourisme municipal de Pléneuf Val André

SM Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel

Côtes d'Armor Destination

Destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps

Coût prévisionnel total € TTC

28k€ pour l'étude

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

1 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/tourisme
Contrat de destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol - Les caps (2023-2025)
https://pro.tourismebretagne.bzh/la-strategie-regionale/

Informations utiles

Axe 2: Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables

Objectif 6: Protéger les sols

Action 20 Adopter une stratégie foncière communautaire et soutenir les communes en matière d'ingénierie pour faciliter l'atteinte des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Action 21 Gérer les espaces en intégrant la préservation de la biodiversité

Objectif 7: Economiser les ressources matérielles par une démarche d'économie circulaire

Action 22 Développer le réemploi

Action 23 Adopter et mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Action 24 Accompagner l'innovation des entreprises sur la consommation des ressources

PRIORITAIRE — Objectif 8: Préserver la ressource en eau

Action 25 Redonner aux cours d'eau et zones humides leurs caractéristiques naturelles

Action 26 Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité

PRIORITAIRE — Objectif 9: Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Action 27 Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables centré sur les énergies éolienne et photovoltaïque

Action 28 Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement de la méthanisation

Action 29 Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement du bois-énergie

Action 30 Mener une veille active sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables

Action 31 Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

Axe 2
Objectif 2.6
Action 2.6.20

Adopter une stratégie foncière communautaire et soutenir les communes en matière d'ingénierie pour faciliter l'atteinte des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Le foncier est à la croisée des enjeux du territoire. Il est nécessaire à l'exercice des compétences de l'agglomération et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. C'est une ressource à exploiter autant qu'un bien à préserver.
L'attractivité économique du territoire, l'accueil des nouveaux habitants, la dynamisation des centres-bourgs, le développement des mobilités douces comme des énergies renouvelables dépendent de sa disponibilité. A l'inverse, notre autonomie alimentaire, la protection de notre ressource en eau, la protection de la biodiversité et l'atténuation du réchauffement climatique par le stockage du carbone dans les sols dépendent de sa préservation.
La loi Climat et Résilience de 2021 fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. La trajectoire progressive vers l'absence d'artificialisation nette d'ici 2050 est à décliner dans les documents de planification et d'urbanisme : les schémas régionaux (SRADDET) doivent intégrer et territorialiser cet objectif avant le 22 novembre 2024, les SCoT avant le 22 février 2027 et les PLU(i) ainsi que les cartes communales doivent être mis en compatibilité avant le 22 février 2028. La territorialisation de la trajectoire dans les documents de planification et d'urbanisme vise à moduler le rythme d'artificialisation des sols en tenant compte des besoins et des enjeux locaux. Plusieurs critères sont pris en compte : les efforts passés, les enjeux de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, les dynamiques démographiques et économiques prévisibles, les enjeux de recompositions spatiales face aux risques naturels majeurs ou à l'érosion côtière, ainsi que l'équilibre territorial notamment les enjeux des communes rurales, littorales ou de montagne. Le SRADDET de la Région Bretagne et le SCOT du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc ont territorialisé l'enveloppe foncière pour le territoire. La stratégie foncière de LTM précise la territorialisation au niveau du territoire de l'agglomération pour la période 2021-2031.

Thématique principale

Urbanisme, logement, aménagement, bâtiments

Sous-thématiques

Lutte contre l'artificialisation des sols

Foncier

Logement et habitat

Friche

Objectif

Respect des enveloppes foncières par usage sur la période 2021-2031

Descriptif

Vote par le Conseil communautaire d'une stratégie foncière communautaire, consistant à répartir le foncier, à partir de la programmation par usage arrêtée par le SCoT, entre les différentes zones d'activités économiques du territoire et pour la réalisation d'équipements communautaires et communaux.
Installation d'un comité de suivi foncier avec un représentant de chaque commune de l'agglomération afin de :
- assurer le suivi de la consommation foncière du territoire;
- procéder à la revoyure de la stratégie foncière à 3 ans.

Mise en place d'un soutien de l'agglomération aux communes en matière d'ingénierie afin de favoriser l'appropriation des outils à leur disposition pour faciliter la transition vers le ZAN, notamment les mécanismes relatifs au renouvellement urbain et à la renaturation, et le sursis à statuer.

Source: IGN Remonter le temps, comparaison de la période1950/1965 par rapport à maintenant de la Côte de Penthièvre

Indicateurs liés

Superficie d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés entre 2021 et 2031 par secteur
Superficie d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés entre 2021 et 2031 pour l'habitat rapportée au nombre d'habitants accueillis
Superficie d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés entre 2021 et 2031 pour les équipements
Superficie d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés entre 2021 et 2031 pour l'économie rapportée au nombre d'emplois créés

Résultats attendus

Préservation de la biodiversité
Amélioration de la qualité de vie
Adaptation au changement climatique

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction générale des services / direction de l'urbanisme

Personne pilote

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et aux contractualisations

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire

Structures partenaires

Etablissement public foncier

CEREMA

AUDIAR

ADEUPA

Coût prévisionnel total € TTC

A coût constant

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	1er Bilan			revoyure stratégie					

Documents et liens

https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/projets/projets/strategie-fonciere

Informations utiles

Chaque année en France métropolitaine, plus de 20 000 hectares sont artificialisés. La loi Climat et résilience fixe un objectif ambitieux, le « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, avec, pour y parvenir, un seuil intermédiaire de réduction de 50% de ce rythme d'ici 2031. En 2050, "zéro artificialisation nette" signifie que pour chaque surface artificialisée, une surface équivalente devra être renaturée.

Axe 2
Objectif 2.6
Action 2.6.21

Gérer les espaces en intégrant la préservation de la biodiversité

Action en amélioration continue	oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

L'urbanisation (logements, infrastructures), comme les activités économiques et agricoles entraînent une diminution des espaces propices à l'accueil des différentes espèces et des ruptures dans les continuités écologiques (pouvant être définies comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri). Il est pourtant possible d'aménager le territoire tout en permettant aux différentes espèces de se maintenir ou de se déplacer (préservation des arbres, prairies en fauches tardives, création de coulées ou de ceintures vertes, choix des essences végétales, création d'habitats de compensation, clôtures adaptées, etc.).

Thématique principale

Nature, environnement, air

Sous-thématiques

Biodiversité

Foncier

Objectif

Descriptif

•Accompagnement des 38 communes, des différents services de Lamballe Terre & Mer, des entreprises et des agriculteurs pour l'accueil de la biodiversité sur leurs propriétés ou les espaces qu'ils ont en gestion.
•Construction ou acquisition, mise en place de dispositifs favorables à l'accueil de la biodiversité (hôtels à hirondelles, gîtes à chauve-souris, nichoirs divers, etc).
•Sélection d'espaces "dédiés à la nature" avec une animation et un suivi dédiés.
•Acquisition de matériels innovants pour l'entretien écologique des espaces.

Espace favorable à l'accueil de la biodiversité - parc d'activité de La Tourelle (Lamballe-Armor)

Indicateurs liés

Nombre de communes accompagnées dans la révision de leurs PLU pour l'intégration des enjeux biodiversité
Linéaire (m) ou surface (m²) d'espaces créés ou gérés en faveur de l'accueil de la biodiversité

Résultats attendus

Préservation de la biodiversité
Amélioration de la qualité de vie

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de l'environnement

Personne pilote

Yann HERVE, chargé de projets biodiversité

Élu(e) référent(e)

Jean-Luc BARBO, vice-président en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire
Acteurs économiques
Acteurs économiques du secteur primaire

Structures partenaires

Autres collectivités du territoire

Associations naturalistes

Coût prévisionnel total € TTC

120 000 € / an (animation + études + travaux)

Financeurs et financements

70% (FEDER + région - Contrat nature)

Moyens humains et techniques

1 ETP sur la thématique, 1 apprenti BTS-GPN, 1 service civique/an

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	Mise en œuvre depuis 2023								

Documents et liens

Stratégie biodiversité de Lamballe Terre & Mer

Informations utiles

Axe 2: Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables

Objectif 6: Protéger les sols

Action 20 Adopter une stratégie foncière communautaire et soutenir les communes en matière d'ingénierie pour faciliter l'atteinte des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
Action 21 Gérer les espaces en intégrant la préservation de la biodiversité

Objectif 7: Economiser les ressources matérielles par une démarche d'économie circulaire

Action 22 Développer le réemploi
Action 23 Adopter et mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
Action 24 Accompagner l'innovation des entreprises sur la consommation des ressources

PRIORITAIRE

Objectif 8: Préserver la ressource en eau

Action 25 Redonner aux cours d'eau et zones humides leurs caractéristiques naturelles
Action 26 Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité

PRIORITAIRE

Objectif 9: Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Action 27 Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables centré sur les énergies éolienne et photovoltaïque
Action 28 Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement de la méthanisation
Action 29 Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement du bois-énergie
Action 30 Mener une veille active sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables
Action 31 Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

Axe	2
Objectif	2.7
Action	2.7.22

Développer le réemploi

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

Le réemploi des biens permet l'allongement de leur durée d'usage: il permet donc d'éviter la fabrication d'un nouveau bien, génératrice de consommation de ressources et d'émissions de gaz à effet de serre. Il permet également d'éviter la production de déchets, dont le recyclage ou l'incinération est également consommatrice d'énergie et génératrice de gaz à effet de serre.

Thématique principale

Économie circulaire et déchets

Sous-thématiques

Gestion des déchets: recyclage, réemploi, valorisation des déchets

Prévention des déchets

Économie sociale et solidaire

Objectif

300 tonnes de déchets évités par an

Descriptif

Mise à disposition d'un local de stockage dans chaque déchèterie pour réorienter les biens encore valorisables vers la ressourcerie.
Conventionnement avec Ressourc'Eco, ressourcerie exploitée par Penthièvre Actions, en faveur de la récupération d'objets en vue de leur valorisation par réemploi ou réutilisation à hauteur de 300 tonnes par an.
Communication sur les actions des repairs cafés et des Pignons déjantés, association dédiée à la réparation collaborative de vélos.

L'économie circulaire
3 domaines, 7 piliers

Indicateurs liés

Nombre de tonnes de déchets détournés vers la ressourcerie

Nombre d'objets réparés en repair cafés

Nombre d'adhérents aux Pignons déjantés et nombre de vélos réparés

Résultats attendus

Allongement de la durée d'usage
Réduction des déchets
Réduction des consommations énergétiques
Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de l'exploitation des déchets

Personne pilote

Yoann CORRIGOU Directeur Pôle Eau Assainissement Déchets ménagers

Élu(e) référent(e)

Jean-Luc COUELLAN, vice-président en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets

Cibles

Grand public et associations

Structures partenaires

Centre intercommunal d'action sociale

Ressourc'Eco - ressourcerie gérée par l'association Penthièvre Actions et autres ressourceries

Les repair cafés

Les pignons déjantés, association de réparation de vélos collaborative

ADEME

Coût prévisionnel total € TTC

53k€/an de subvention de fonctionnement en faveur de l'association Penthièvre Actions

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/vivre-habiter/gestion-des-dechets/ressourcerie

Informations utiles

Axe 2
Objectif 2.7
Action 2.7.23

Adopter le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Action en amélioration continue	Non
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est un document de planification ayant pour but la mise en œuvre, par les acteurs du territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés. L'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 pour les collectivités en charge de la collecte des déchets.
Les objectifs définis doivent être conformes aux objectifs réglementaires fixés par la loi et par les documents de planification de la politique publique de prévention des déchets, à savoir le programme national de prévention des déchets et le plan régional de prévention et de gestion des déchets.
Le Programme national de prévention des déchets (2021-2027) fixe les objectifs quantifiés suivants à atteindre d'ici 2030:
•Réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant
•Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite
•Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation
•Réduire le gaspillage alimentaire de 50%

Thématique principale

Économie circulaire et déchets

Sous-thématiques

Prévention des déchets

Gestion des déchets: collecte

Gestion des déchets: recyclage, réemploi, valorisation des déchets

Allongement de la durée d'usage

Objectif

Adoption du PLDMA au premier semestre 2025

Descriptif

• Élaboration d'un PLPDMA
•Installation de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)
•Consultation de la CCES et du public
•Adoption du PLPDMA par le Conseil communautaire

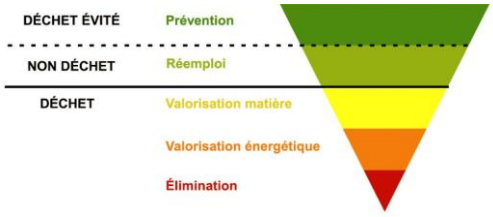

Hiérarchisation des modes de gestion des déchets (Source ADEME)

Indicateurs liés

Délibération de lancement du PLPDMA

Résultats attendus

Réduction des déchets
Allongement de la durée d'usage

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction eau, assainissement, déchets

Personne pilote

Yoann CORRIGOU, directeur eau, assainissement, déchets

Élu(e) référent(e)

Jean-Luc COUELLAN, vice-président en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets

Cibles

Collectivité elle-même

Structures partenaires

Région Bretagne

Kerval Centre Armor

ADEME

Penthièvre Actions

Coût prévisionnel total € TTC

A coût constant

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,5 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier	Élaboration	Adoption							

Documents et liens

Informations utiles

•1er trimestre 2024: délibération de lancement, rédaction du diagnostic, définition de la composition de la CCES
•2e trimestre 2024: définition d'objectifs, élaboration d'un plan d'actions
•2e semestre 2024: consultation de la CCES et du public
•1er trimestre 2025: modification du document suite à la consultation
•2e trimestre 2025: adoption par le Conseil communautaire

Axe 2
Objectif 2.7
Action 2.7.24

Accompagner l'innovation des entreprises sur la consommation des ressources

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Élevé

Contexte et enjeux

Le dynamisme économique du territoire est soutenu par la disponibilité des ressources nécessaires à l'activité industrielle et artisanale notamment: eau, électricité, minerais, bois...
Toutefois, étant donné la pression exercée sur ces ressources et considérant la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il est essentiel d'accompagner les entreprises dans l'économie des ressources nécessaires à leurs activités et de soutenir les innovations en la matière. Il faut savoir que l'implantation de nouvelles entreprises agroalimentaires est aujourd'hui limitée dans les parcs d'activités existants considérant la surcharge du traitement des eaux.
Lamballe Terre & Mer est une terre d'industrie qui doit prendre conscience de la finitude des ressources si elle veut réussir à pérenniser son modèle économique.

Thématique principale

Sensibilisation, communication et accompagnement au changement

Sous-thématiques

Sensibilisation

Gamification, challenge et défis

Information ciblée et communication

Formation

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

Sensibilisation des entreprises aux sept piliers de l'économie circulaire, dont l'éco-conception.
Participation au défi écodo organisé par la CCI22 afin d'encourager les économies d'eau des entreprises.
Organisation de défis en partenariat avec l'association DIX7, notamment un défi sur la réduction des consommations des ressources liées aux emballages.

Quelles sont les ressources à préserver ?

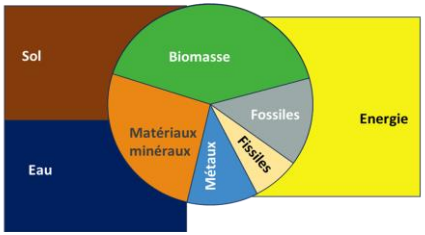

Indicateurs liés

Nombre de projets lancés dans les entreprises en faveur de l'optimisation des ressources

Nombre d'accompagnements proposés aux entreprises en la matière

Volume d'eau utilisé par entreprise en fonction de son activité annuelle

Résultats attendus

Réduction des déchets
Allongement de la durée d'usage
Réduction des consommations énergétiques

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction Economie et Tourisme

Personne pilote

Emilie MORIN, chargée de mission Territoires d'industrie & Attractivité

Élu(e) référent(e)

Thierry ANDRIEUX, président, en charge de l'attractivité du territoire et des liens aux communes

Cibles

Acteurs économiques
Acteurs économiques du secteur primaire
Acteurs économiques du secteur secondaire
Acteurs économiques du secteur tertiaire

Structures partenaires

BREIZH FAB

CCI22

DIX7

INNOZH

Coût prévisionnel total € TTC

8 000 € pour un défi partagé breizh fab par exemple

Financeurs et financements

Breizh Fab financeur du défi

Programme Territoires d'industrie

Région Bretagne

Union européenne

Moyens humains et techniques

0,3 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	Tout au long de l'année								

Documents et liens

Informations utiles

Axe 2: Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables

Objectif 6: Protéger les sols

Action 20 Adopter une stratégie foncière communautaire et soutenir les communes en matière d'ingénierie pour faciliter l'atteinte des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
Action 21 Gérer les espaces en intégrant la préservation de la biodiversité

Objectif 7: Economiser les ressources matérielles par une démarche d'économie circulaire

Action 22 Développer le réemploi
Action 23 Adopter et mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
Action 24 Accompagner l'innovation des entreprises sur la consommation des ressources

PRIORITAIRE

Objectif 8: Préserver la ressource en eau

Action 25 Redonner aux cours d'eau et zones humides leurs caractéristiques naturelles
Action 26 Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité

PRIORITAIRE

Objectif 9: Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Action 27 Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables centré sur les énergies éolienne et photovoltaïque
Action 28 Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement de la méthanisation
Action 29 Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement du bois-énergie
Action 30 Mener une veille active sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables
Action 31 Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

Axe 2
Objectif 2.8
Action 2.8.25

Redonner aux cours d'eau et zones humides leurs caractéristiques naturelles

Action en amélioration continue	oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Les cours d'eau et zones humides jouent un rôle important dans la gestion quantitative de l'eau, en la stockant l'hiver et en la restituant l'été. Ils sont aussi des habitats naturels primordiaux pour de nombreuses espèces qui en dépendent directement (poissons bien sûr, mais aussi amphibiens, oiseaux, insectes...). Ces milieux ont beaucoup souffert par le passé (déplacement ou curage du lit des cours d'eau, drainage ou remblais des zones humides).

Thématique principale

Eaux, milieux aquatiques et assainissement

Sous-thématiques

Cours d'eau, canaux, plans d'eau

Milieux humides

Objectif

1km de cours d'eau repositionnés ou restaurés/an

Descriptif

•Restaurer les fonctionnalités hydromorphiques des cours d'eau: les remettre dans leur lit naturel (talweg), diversifier le substrat et les écoulements pour recréer des habitats, aménager les berges…
•Gérer et entretenir durablement la végétation des berges (ripisylve): éviter l'encombrement des cours d'eau tout en assurant la présence de bois mort, pourvoyeur d'habitats et maillon essentiel de la chaîne alimentaire
•Préserver et restaurer les zones humides: inventaire, caractérisation et réalisation de travaux de restauration (déconnection de drains, enlèvement de remblais, réouverture)

Petit Etang de Jugon-Les-Lacs, objet d'une importante restauration de zone humide

Indicateurs liés

Nombre de mètres de linéaires de cours d'eau repositionnés ou restaurés / an

Nombre et/ou surface de zones humides restaurées

Résultats attendus

Préservation de la biodiversité
Adaptation au changement climatique

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de l'environnement

Personne pilote

Caroline GUÉGAIN, responsable du service Bassins versants et GEMAPI

Élu(e) référent(e)

Jean-Luc BARBO, vice-président en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire
Acteurs économiques du secteur primaire
Grand public et associations

Structures partenaires

Syndicat mixte Arguenon Penthièvre

Associations de pêche

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conseil départemental des Côtes d'Armor

Région Bretagne et autres EPCI

Coût prévisionnel total € TTC

250 000 € HT / an (hors travaux de restauration des continuités écologiques)

Financeurs et financements

70% Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région, Conseil Départemental 22

Moyens humains et techniques

3,5 ETP consacrés à cette thématique

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	Mise en œuvre depuis 2023								

Documents et liens

Stratégie biodiversité de Lamballe Terre & Mer

Informations utiles

Selon l'Office français de la biodiversité (OFB), on dénombre en moyenne 1 ouvrage faisant obstacle à l'écoulement de l'eau tous les 4,16 km de linéaire de cours d'eau de métropole en 2023. Les obstacles à l'écoulement peuvent avoir de multiples effets, cumulés ou cumulatifs, sur l'hydromorphologie, l'hydrologie et les températures ou encore la libre circulation des espèces au sein des rivières et donc ainsi sur la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des habitats qu'elles proposent, impactant alors la biodiversité.

Axe 2
Objectif 2.8
Action 2.8.26

Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Avec le réchauffement climatique, le cycle de l'eau est mis à mal qualitativement mais également quantitativement. La modification du régime de précipitations entraîne une diminution du taux d'humidité des sols de plus en plus sensibles à la sécheresse et provoque des assecs et étiages de plus en plus sévères. Cette modification du régime hydrique vient pénaliser la disponibilité de la ressource en eau pour le milieu naturel et les usages anthropiques. La raréfaction de cette ressource en eau la place au coeur d'un conflit d'usages, surtout en période estivale où augmentent les besoins des plantes en plein développement, l'accueil des touristes, le risque d'incendies. En 2022, le syndicat départemental d'alimentation en eau des Côtes d'Armor a connu une situation très tendue et une vraie difficulté à satisfaire l'ensemble des besoins. Enfin, sa raréfaction rend la ressource en eau plus vulnérable aux pollutions et la lutte contre les algues vertes demeure un enjeu fort.

Thématique principale

Eaux, milieux aquatiques et assainissement

Sous-thématiques

Eau potable

Objectif

Mise en place de périmètres de protection des captages. Animations agricoles pluriannuelles "zéro phytosanitaire" sur chacun des captages ciblés.
Diagnostic et accompagnements techniques d'agriculteurs afin de prévenir le phénomène algues vertes.
Réhabilitation d'une unité de production d'eau potable par an à partir de 2025. Réhabilitation d'un réservoir d'eau potable par an. Augmentation du taux de renouvellement des conduites de distribution. Maintien d'un rendement du réseau d'eau potable supérieur à 85% à partir de 2025
Développement d'un programme de travaux d'aménagement visant à favoriser l'infiltration de l'eau et préserver la ressource

Descriptif

Mise en place de périmètres de protection des captages et animations agricoles "zéro phytosanitaire".
Diagnostic et accompagnements techniques d'agriculteurs afin de prévenir le phénomène algues vertes.
Réalisation d'études hydrogéologiques.
Diagnostic des unités de production d'eau potable et réhabilitation d'une unité de production par an à partir de 2025.
Réhabilitation d'un réservoir d'eau potable par an.
Augmentation du taux de renouvellement des conduites de distribution (taux de renouvellement de 0,44% en 2022).
Maintien d'un rendement du réseau supérieur à 85% à partir de 2025 (rendement de 83,8% en 2022).
Suivi de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieu, Usage, Climat) menée en 2023/2024 avec l'ensemble des parties prenantes et pilotée par le SAGE de la Baie de Saint-Brieuc.

Le grand cycle de l'eau

Source: Office français de la biodiversité /Réalisation Matthieu Nivesse (d'après OiEau), 2018

Indicateurs liés

Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés

Taux de renouvellement des conduites de distribution

Rendement du réseau d'eau potable

Nombre de projets d'aménagements réalisés

Résultats attendus

Préservation de la biodiversité
Allongement de la durée d'usage
Adaptation au changement climatique

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction eau assainissement déchets (en lien avec la direction environnement)

Personne pilote

Yoann CORRIGOU, directeur Eau, assainissement, déchets
Laura MONDESIR, coordinatrice actions agricoles

Élu(e) référent(e)

Jean-Pierre OMNES, vice-président en charge de la gestion de la ressource en eau et de l'assainissement

Cibles

Collectivité elle-même
Acteurs économiques du secteur primaire
Grand public et associations

Structures partenaires

SAGE de la Baie de Saint-Brieuc

Syndicat départemental d'alimentation en eau des Côtes d'Armor

Coût prévisionnel total € TTC

1M€HT/an pour la réhabilitation des unités de production d'eau potable
500k€/an pour la réhabilitation des réservoirs d'eau potable
30 000 € /an pour animation agricole et travaux d'aménagement

Financeurs et financements

70% sur animation agricole et travaux d'aménagement

Moyens humains et techniques

0,2 ETP pour l'animation agricole

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

Informations utiles

Axe 2: Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables

	Objectif 6: Protéger les sols	
	Action 20	Adopter une stratégie foncière communautaire et soutenir les communes en matière d'ingénierie pour faciliter l'atteinte des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
	Action 21	Gérer les espaces en intégrant la préservation de la biodiversité
	Objectif 7: Economiser les ressources matérielles par une démarche d'économie circulaire	
	Action 22	Développer le réemploi
	Action 23	Adopter et mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
	Action 24	Accompagner l'innovation des entreprises sur la consommation des ressources
PRIORITAIRE	**Objectif 8: Préserver la ressource en eau**	
	Action 25	Redonner aux cours d'eau et zones humides leurs caractéristiques naturelles
	Action 26	Préserver la ressource en eau en qualité et en quantité
PRIORITAIRE	**Objectif 9: Développer les énergies renouvelables sur le territoire**	
	Action 27	Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables centré sur les énergies éolienne et photovoltaïque
	Action 28	Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement de la méthanisation
	Action 29	Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement du bois-énergie
	Action 30	Mener une veille active sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables
	Action 31	Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

Axe 2
Objectif 2.9
Action 2.9.27

Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables centré sur les énergies éoliennes et photovoltaïques

Action en amélioration continue	Non
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

En 2018, la production d'énergies renouvelables de Lamballe Terre & Mer a été évaluée à 277GWh, soit 13% des besoins énergétiques du territoire (par rapport à la consommation de 2018). En 2020, le ratio était de 18%. En parallèle, il convient de noter que les produits pétroliers représentent 54% du mix énergétique du territoire, en raison de l'importance du secteur des transports routiers dans la consommation énergétique mais également de la consommation encore notable de fioul dans le secteur résidentiel. Toutefois, le potentiel brut de production d'énergies renouvelables , sans rupture technologique ni évolution de la réglementation, a été évalué à 1 776 GWh.

Un schéma directeur des énergies renouvelables est un document de planification relatif à la production d'énergies renouvelables. Il permettrait de connaître et ainsi de pouvoir valoriser le potentiel énergétique de l'agglomération et des communes qui en sont membres. Il servirait aussi d'outil d'aide à la décision pour les communes afin qu'elles puissent répondre à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, qui leur demande de définir des zones d'accélération pour l'installation d'énergies renouvelables, zones où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Thématique principale

Énergie et climat

Sous-thématiques

Développement des énergies renouvelables

Foncier

Objectif

•Augmentation de la part d'énergies renouvelables par rapport à la consommation totale du territoire
•Affiner et atteindre les projections du potentiel brut de production d'énergies renouvelables du diagnostic du PCAET

Descriptif

•Elaboration de fiches communales recensant la production d'énergie renouvelable existante, le potentiel de production réglémentaire et le potentiel de production volontariste
•Confrontation des fiches avec les projets et souhaits de chaque commune en matière d'implantation d'énergies renouvelables
•Création d'une carte synthétique par commune
•Consolidation des 38 fiches communales au sein d'un atlas énergétique intercommunal

Potentiel de production d'énergie renouvelable

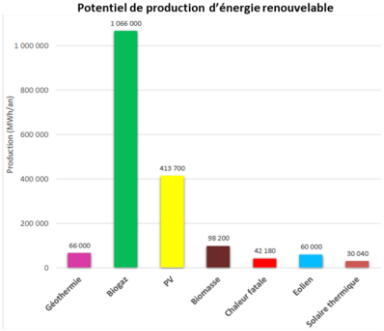

Source: Diagnostic Climat-Air-Energie du Plan Climat-Energie-Territorial de LTM, 2020

Indicateurs liés

Validation du document stratégique en Conseil Communautaire
Production d'énergies renouvelables du territoire

Résultats attendus

Développement des énergies renouvelables

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Romain AUBÉ, chargé de projet transitions énergétiques

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et des contractualisations

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire

Structures partenaires

Agence locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Saint-Brieuc

Syndicat départemental d'énergie (SDE) des Côtes d'Armor

Coût prévisionnel total € TTC

Soutien de l'ALEC pour un coût de 25 000€/an

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,7 ETP

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier	élaboration du schéma								

Documents et liens

Suivi énergétique disponible sur le site bretagne.territory.fr

Informations utiles

Une centaine de parcs de stationnement soumis à l'obligation d'y installer des ombrières photovoltaïques a été identifiée sur le territoire. Si l'ensemble des ombrières "obligées" étaient installées, cela produirait 3% des besoins électriques actuels du territoire.

Axe 2
Objectif 2.9
Action 2.9.28

Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes pour un développement raisonné de la méthanisation

Action en amélioration continue	Non
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Moyen

Contexte et enjeux

La production de biogaz, et singulièrement de biométhane, connaît depuis plusieurs années une forte croissance. C'est d'ailleurs l'énergie qui présente le plus grand potentiel de développement sur le territoire, en raison de son caractère agricole. Renouvelable, non intermittente et stockable, la production de biogaz concourt à diversifier notre mix énergétique, elle réduit également les émissions de gaz à effet de serre et renforce notre souveraineté énergétique. C'est aussi un levier de la transition vers l'agro-écologie car le digestat qu'elle génère permet de réduire l'utilisation d'engrais azotés de synthèse et un soutien à l'économie rurale. Pourtant, le développement de la méthanisation pose de nombreuses questions: risques industriels spécifiques, impacts du digestat sur les eaux et les sols, accaparement potentiel de la surface agricole utile par les cultures intermédiaires à vocation énergétique au détriment des productions à destination de l'alimentation humaine ou animale.

Thématique principale

Énergie et climat

Sous-thématiques

Développement des énergies renouvelables

Sensibilisation

Objectif

Réalisation d'une étude sur la méthanisation sur le territoire à l'horizon 2026

Descriptif

Etude visant à:
- faire l'état des lieux de la méthanisation sur le territoire: gisements, acteurs, installations déjà en place, projets en cours;
- affiner notre connaissance du potentiel de production de biométhane;
- faire l'étude technicoéconomique de trois à quatre projets (en alliant gisements locaux et consommation avec localisations pertinentes);
- faire un diagnostic des atouts, faiblesses, opportunités, menaces relatifs à la méthanisation sur le territoire et organiser la concertation de la population et des acteurs locaux;
- identifier les meilleures conditions de valorisation du potentiel mais également d'acceptabilité des projets.

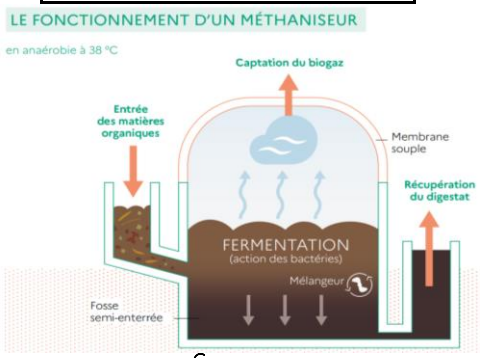

Indicateurs liés

Etude effectuée
Nombre de participants aux ateliers de concertation
Nombre de réponse au(x) questionnaire(s)

Résultats attendus

Développement des énergies renouvelables
Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et aux contractualisations

Cibles

Collectivité elle-même
Acteurs économiques du secteur primaire
Acteurs économiques du secteur secondaire

Structures partenaires

Chambre d'agriculture de Bretagne

Cooperl

Coût prévisionnel total € TTC

70 000 € en prestation externe

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,3ETP + prestation

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
			A l'horizon 2026						

Documents et liens

Informations utiles

Dans le diagnostic du plan climat de l'agglomération, la méthanisation présente le potentiel brut d'énergies renouvelables le plus important du fait du profil agricole de notre territoire, soit 1066 GWh par an.

Axe 3
Objectif 3.9
Action 3.9.29

Mener une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes sur le développement d'une filière bois-énergie

Action en amélioration continue	Non
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Moyen

Contexte et enjeux

La filière bois-énergie est importante en région Bretagne et arrive en tête des énergies qui composent le mix énergétique du territoire. Selon une enquête de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) et de Fibois, la moitié des maisons individuelles de la région se chauffent intégralement ou partiellement au bois.
Une gestion durable de la forêt permet de préserver la biodiversité et d'assurer les fonctions économiques, écologiques et sociales de cette ressource. Une attention particulière doit également être accordée aux haies bocagères qui remplissent de nombreuses fonctions écologiques. La gestion durable des forêts et des haies bocagères est donc un enjeu crucial pour le territoire, tant pour la biodiversité et l'environnement que pour l'approvisionnement énergétique.
Les données de l'OEB évalue à 270 GWh le potentiel de production brut de ces ressources biologiques.

La filière du bois énergie est à privilégier dans les contextes les plus favorables: approvisionnement en circuit court, bâtiments ou groupe de bâtiments les plus consommateurs d'énergie.

Thématique principale

Énergie et climat

Sous-thématiques

Développement des énergies renouvelables

Réseaux de chaleur

Objectif

Élaboration d'un document stratégique sur le développement de la filière bois sur le territoire

Descriptif

•Identification du potentiel net de la filière bois énergie sur notre territoire
•Identification des plus gros consommateurs d'énergie
•Faire un diagnostic des atouts, faiblesses, opportunités, menaces relatifs au bois-énergie sur le territoire et organiser la concertation de la population et des acteurs locaux;

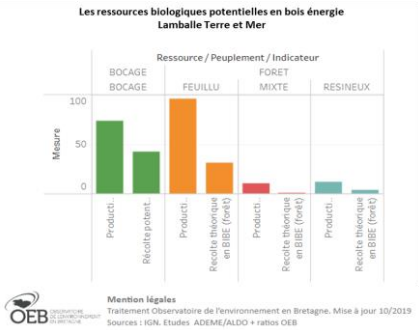

Indicateurs liés

Évolution de la production d'énergie de la filière bois

Evolution de la consommation de bois-énergie

Résultats attendus

Développement des énergies renouvelables

Structure pilote

Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Romain AUBÉ, chargé de projets transitions énergétiques

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et des contractualisations

Cibles

Acteurs économiques du secteur primaire
Autres collectivités du territoire
Grand public et associations
Collectivité elle-même

Structures partenaires

Les communes du territoires

Société coopérative d'intérêt collectif Energies renouvelables pays de Rance

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Saint-Brieuc

Coût prévisionnel total € TTC

A déterminer

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

A déterminer

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier									

Documents et liens

https://bretagne.terristory.fr/
https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/les-ressources-biologiques-potentielles-en-bois-energie-par-epci-en-bretagne
Lien avec l'action 3.9.31 (réseaux de chaleur)

Informations utiles

Selon la plateforme Terristory de suivi de la consommation et de la production d'énergies renouvelables, la filière bois énergie (domestique et chaufferie) représente 30% (122 GWh) de la production totale d'énergies renouvelables du territoire de Lamballe Terre et Mer (405 GWh)

Axe 2
Objectif 2.9
Action 2.9.30

Mener une veille active sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables

Action en amélioration continue	Non
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Moyen

Contexte et enjeux

La part du solaire thermique et de la géothermie (comprenant aussi les pompes à chaleur) réprésente 15% (59 GWh) de l'ensemble de la production d'énergies renouvelables du territoire (405 GWh).
Ces deux types d'énergies renouvelables restent encore sous-utilisées malgré un potentiel de développement intéressant. En effet, la géothermie permettrait de répondre de manière durable et économiquement viable aux problématiques de sites particulièrement consommateurs tels que les écoles, mairies, gymnases... A moyen terme, une meilleure connaissance du potentiel de production de ces deux énergies serait profitable au territoire.

De plus, les innovations de plus en plus rapides dans le domaine de l'énergie, la croissance de l'intelligence artificielle, l'automatisation, etc. laissent entrevoir de nouvelles possibilités prometteuses en matière de production d'énergies renouvelables. C'est pourquoi il convient de mener une veille active sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables (hors photovoltaïque, éolien et biogaz déjà pris en charge dans d'autres fiches-actions).

Thématique principale

Énergie et climat

Sous-thématiques

Développement des énergies renouvelables

Foncier

Objectif

- Augmentation de la part d'énergies renouvelables par rapport à la consommation totale du territoire
- Affinage de la connaissance du potentiel de production du solaire thermique et de la géothermique
- Réalisation d'une veille sur les innovations technologiques en matière d'EnR
- Echanges entre pairs et participations à des séminaires et des groupes de travail

Descriptif

Réalisation d'une veille régulière sur l'évolution des autres potentiels d'énergies renouvelables, échanges avec des pairs, participation à des séminaires ou à des groupes de travail

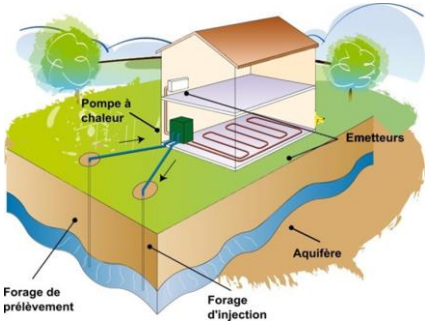

Indicateurs liés

Intégrer les énergies renouvelables de solaire thermique et de géothermie dans le schéma directeur des énergies renouvelables de la collectivité
Part du solaire thermique et de la géothermie dans le mix énergétique du territoire

Résultats attendus

Développement des énergies renouvelables

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Romain AUBÉ, chargé de projet transitions énergétiques

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et des contractualisations

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire
Acteurs économiques

Structures partenaires

Agence locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Saint-Brieuc

Syndicat départemental d'énergie (SDE) des Côtes d'Armor

BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) de Bretagne

ADEME

Coût prévisionnel total € TTC

A déterminer

Financeurs et financements

Un accompagnement financier incitatif est à considérer via le Fonds Chaleur

Moyens humains et techniques

A déterminer

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier	Élaboratin pour 2025-2026								

Documents et liens

Informations utiles

Axe 2
Objectif 2.9
Action 2.9.31

Développer les réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Moyen

Contexte et enjeux

Le but de cette action est de mettre en lien les gros consommateurs d'énergie (collectivités, industriels,etc.) afin d'identifier des projets potentiels de réseaux de chaleur. Un réseau de chaleur est une installation distribuant à plusieurs utilisateurs de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferies. Elles peuvent être alimentées grâce à une énergie renouvelable (bois, biogaz, géothermie, etc.) ou bien par de la chaleur issue de processus industriels par exemple.

Pour répondre au défi de la rénovation énergétique et de la décarbonation des moyens de chauffage des communes, le syndicat départemental des Côtes d'Armor (SDE22), qui est l'interlocuteur privilégié des collectivités sur les questions relatives à l'énergie, souhaite développer les réseaux de chaleur.
Le SDE22 est chargé d'identifier les potentialités de nouveaux projets, la pertinence de leur développement, les sources de production de chaleur (renouvelable ou de récupération) et les enjeux et montages financiers de projets de réseaux de chaleur, y compris les modes de production (bois, chaudières biogaz ...).

Une réflexion sera à mener pour identifier dans quelle mesure l'unité de valorisation énergétique de Plangenoual serait en mesure d'alimenter un réseau de chaleur.

Thématique principale

Énergie et climat

Sous-thématiques

Développement des énergies renouvelables

Réseaux de chaleur

Objectif

Augmentation du nombre de réseaux de chaleur sur le territoire

Descriptif

•Poursuite du travail d'inventaire des gros consommateurs publics du territoire (via les conseillers en énergie partagé de l'ALEC)
•Identification de zones potentielles pour l'implantation de réseaux de chaleur

Illustration d'un réseau de chaleur ADEME

Indicateurs liés

Production de chaleur renouvelable et récupération

Nombre de réseaux de chaleur

Résultats attendus

Développement des énergies renouvelables
Sobriété énergétique
Réduction des consommations énergétiques
Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Romain AUBÉ, chargé de projet transitions énergétiques

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et des contractualisations

Cibles

Collectivité elle-même
Autres collectivités du territoire
Acteurs économiques du secteur primaire
Acteurs économiques du secteur secondaire
Acteurs économiques du secteur tertiaire

Structures partenaires

Les communes du territoires

Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Saint-Brieuc

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22)

GRDF

Les gros consommateurs du territoire

Coût prévisionnel total € TTC

A déterminer

Financeurs et financements

Possibilité de financements de la Région Bretagne via l'appel à projets "Planification Énergétique Territoriale 2024"

Moyens humains et techniques

A déterminer

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

https://bretagne.terristory.fr/
Lien avec l'action 1.1.1 (patrimoine commune)
https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr/

Informations utiles

Selon France Chaleur Urbaine, en 2021, 62,6% des réseaux de chaleur sont alimentés par des énergies renouvelables et de récupération. 29,9% sont issus de l'incinération des ordures ménagères, 23,9% de la combustion de biomasse (principalement du bois) et enfin 5,5% de la géothermie (chaleur extraite du sous-sol).

Axe 3: S'adapter aux effets du réchauffement climatique et protéger les habitants

Objectif 10: Protéger la population face aux risques sanitaires et climatiques

Action 32 Mener des campagnes de mesure et assurer le suivi de la qualité de l'air sur le territoire
Action 33 Prendre les mesures de protection nécessaires face aux risques climatiques et sanitaires
Action 34 Promouvoir la santé environnementale
Action 35 Agir pour la protection contre les inondations et contre la submersion marine

Objectif 11: Séquestrer le carbone et créer des îlots de fraîcheur

Action 36 Replanter des arbres, préserver et mieux gérer le patrimoine arboré existant
Action 37 Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la conception des aménagements

Objectif 12: Accompagner l'adaptation de la production terre & mer

Action 38 Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique
Action 39 Caractériser les enjeux relatifs au réchauffement climatique pour l'économie bleue et construire un plan d'actions avec les acteurs concernés

Axe 3
Objectif 3.10
Action 3.10.32

Mener des campagnes de mesure et assurer le suivi de la qualité de l'air sur le territoire

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Moyen

Contexte et enjeux

Sur notre territoire, les valeurs réglementaires de la qualité de l'air sont respectées. En effet, l'indice mesuré quotidiennement au sein de notre station de référence à Saint-Brieuc tout au long de l'année 2020 a oscillé entre « bon » (318 jours) et « très bon » (21 jours).
Cependant, une vigilance particulière doit être portée à la concentration d'ozone dans l'air, à la hausse depuis 2016, et dont l'émission est fortement dépendante du réchauffement climatique. En effet, le couvert végétal, source des composés organiques volatils (COV) qui forment ensuite l'ozone, prolifère particulièrement sous l'effet de la chaleur et du rayonnement solaire. L'ozone est également imputable au trafic routier et aux activités industrielles (également émetteurs de COV et d'oxydes d'azote (NOx) dont la transformation chimique génère de l'ozone).
Enfin, une partie des plages du territoire connaît l'échouage d'algues vertes sous forme d'andains dont la dégradation engendre des émanations d'hydrogène sulfuré (H2S) dangereuses pour la santé (risque d'irritation des yeux, paralysie olfactive, pertes de conscience et dans les cas les plus graves asphyxie mortelle).

Néanmoins, au vue de la spécificité agricole de notre territoire, une observation localisée et régulière de la situation sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer permettrait d'objectiver les tendances à l'oeuvre. Ces mesures viendraient en complément de celles réalisées au sein de la station de mesure de Saint-Brieuc.

Thématique principale

Nature, environnement, air

Sous-thématiques

Qualité de l'air

Sensibilisation

Objectif

Connaissance fine des polluants atmosphériques de notre territoire
Atteindre les objectifs indiqué dans le Plan de Réductions des Polluants Atmosphérique 2020 (PREPA) déclinés par type de polluants et par secteur d'activités
Quantifier l'impact de la mise en oeuvre du PCAET sur l'évolution des polluants

Descriptif

Organiser des campagnes de mesure régulières de la qualité de l'air sur le territoire et assurer leur suivi.
Les mesures se concentreraient sur les polluants à effet sanitaire (PES) et les gaz à effet de serre (GES).
Les composés mesurés seraient les suivants:
-les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)
-l'ammoniac (NH3)
-les oxydes d'azote (NOx)
-les particules de diamètre inférieur à 10 µm et 2,5µm (PM10 et PM2,5)
-le dioxyde de soufre (SO2)
-les gaz à effet de serre (GES Scope1), émission directes exprimés en tonnes équivalent CO2, regroupant les émissions directes de dioxyde de carbone (CO2), de méthane (CH4) et de protoxyde d'azote (N2O) et de gaz fluorés
-les émissions indirectes de dioxyde de carbone (CO2IND), dites Scope 2 liées aux consommations électriques
-les gaz à effet de serre totaux (GES totaux), somme des émissions directes et indirectes

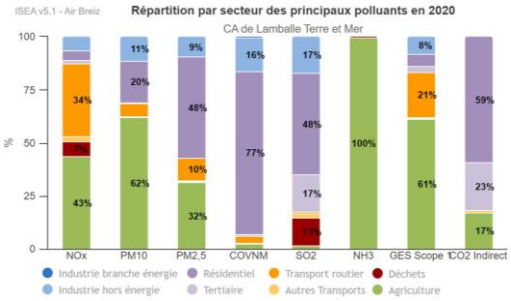

Indicateurs liés

Nombre de campagnes de mesure réalisées sur la durée du PCAET

Évolution des concentrations de polluants atmosphériques sur la durée du PCAET

Résultats attendus

Réduction des polluants atmosphériques

Structure pilote

Air Breizh, Observatoire de la qualité de l'air en Bretagne

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale

Personne pilote

Romain AUBÉ, chargé de projet transitions énergétiques

Élu(e) référent(e)

Jérémy ALLAIN, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et des contractualisations

Cibles

Collectivité elle-même
Grand public et associations

Structures partenaires

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Chambre d'Agriculture de Bretagne

Coût prévisionnel total € TTC

Financeurs et financements

Air Breizh à 100% du coût de la campagne de mesure

Moyens humains et techniques

0,05 ETP pour le suivi

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	premier contact	campagne de mesure							

Documents et liens

Suivi des polluants atmosphériques sur le site isea.airbreizh.asso.fr
Le Contrat Local de Santé 2023-2027 de Lamballe Terre & Mer

Informations utiles

Le coût de l'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air à Lamballe Terre & Mer, qui servirait à mesurer les polluants de particules de diamètre inférieur à 10 µm et 2,5 µm (PM10 et PM2.5) , les oxydes d'azotes (Nox), l'ozone (O3), est estimé à environ 100 000 €.
Considérant que les informations fournies par la station AirBreizh de Saint-Brieuc couplées à l'organisation de campagnes de mesure régulières des polluants atmosphériques sur notre territoire permettraient de disposer de données fiables sur la qualité de l'air de l'agglomération, l'installation d'une station de mesure au sein de l'agglomération n'est pas l'option retenue pour suivre la qualité de l'air sur le territoire.
Il convient de souligner que les objectifs 2020 de réduction d'émissions sont atteints pour l'ensemble des polluants atmosphériques réglementés.
Toutefois, des efforts de réduction d'émissions restent à mettre en œuvre d'ici 2030.

Axe 3
Objectif 3.10
Action 3.10.33

Prendre les mesures de protection nécessaires face aux risques sanitaires et climatiques

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Élevé

Contexte et enjeux

Le dérèglement climatique expose la population à des risques sanitaires et climatiques: canicules, pollution de l'air, cynobactéries, tempêtes, inondations, submersion marine, grêle, sécheresse notamment. Outre les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, les événements météorologiques extrêmes peuvent entraîner des ruptures d'approvisionnement en eau, électricité, internet, denrées alimentaires, carburant...

La crise sanitaire de 2020 a démontré la pertinence de la gestion de crise au niveau local. Toutefois, cette gestion de crise mérite d'être structurée et le bloc local doit s'organiser de manière préventive pour faire face aux nombreux risques auxquels est exposée la population.

Thématique principale

Solidarité et lien social

Sous-thématiques

Santé

Sécurité

Risques naturels

Objectif

Adoption du PICS d'ici fin 2026 / Communication sur les risques sanitaires et climatiques

Descriptif

•Etablir un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et favoriser la coordination locale en prenant en compte le risque de rupture des réseaux.
Le PICS est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées, sous la responsabilité du président de l'EPCI. Il organise la solidarité et la réponse intercommunales au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise. Il a pour objectifs l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit des communes en matière de planification ou lors des crises.
Il comprend:
- une mise en commun de l'analyse des risques et enjeux identifiés pour chaque commune membre et pour l'échelle intercommunale;
- les modalités d'appui à toutes les communes membres afin d'assurer la protection et le soutien de la population;
- un inventaire des moyens mutualisés;
- un recensement des ressources et outils intercommunaux existants dédiés à la prévention et la gestion des risques, l'information préventive de la population, l'alerte et l'information d'urgence de la population, la gestion de crise;
- l'organisation de la continuité de l'activité et du rétablissement des équipements et missions de l'EPCI;
• Communiquer sur les risques sanitaires (canicules, pollution de l'air, cynobactéries...) et naturels (inondations, grêle, sècheresse, tempête...)

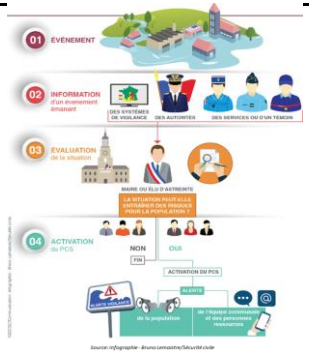

Indicateurs liés

Elaboration du PICS

Nombre d'actions de communication menées

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique
Amélioration de la qualité de vie

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction générale adjointe Ressources et Vie de la cité

Personne pilote

A déterminer

Élu(e) référent(e)

Yves RUFFET, vice-président en charge de la gestion des crises et du déploiement du très haut débit

Cibles

Autres collectivités du territoire
Grand public et associations

Structures partenaires

Les communes membres de l'agglomération

Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS22)

Coût prévisionnel total € TTC

A déterminer

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

A déterminer

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

Informations utiles

Axe 3
Objectif 3.10
Action 3.10.34

Promouvoir la santé environnementale

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

La santé environnementale est définie par l'OMS comme "comprenant les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement". L'OMS estime que 23% des décès et 25% des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux.
Au niveau local, le baromètre santé-environnement en Bretagne de 2020 a montré que la part de la population prenant en compte la santé-environnement dans sa vie quotidienne est en hausse (92%) et que la majorité de la population en Bretagne adopte régulièrement des gestes pour améliorer la qualité de son environnement et sa santé.
Toutefois, la santé environnementale n'est pas toujours intégrée aux politiques publiques locales et le réchauffement climatique fait peser de nouveaux risques sur la santé environnementale, notamment l'augmentation des maladies respiratoires en lien avec la dégradation de la qualité de l'air et l'augmentation des allergies chroniques.

Thématique principale

Solidarité et lien social

Sous-thématiques

Qualité de l'air

Santé

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

•Sensibiliser les élus de l'agglomération et des communes qui en sont membres à la santé environnementale et les outiller pour agir sur ses déterminants
•Sensibiliser les professionnels et habitants à la qualité de l'air en intérieur (présence de radon en Bretagne): développement d'ateliers grand public, sensibilisation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance, communication auprès des professionnels de santé

Indicateurs liés

Nombre de temps de sensibilisation

Nombre de participants

Satisfaction des participants

Résultats attendus

Amélioration de la qualité de vie

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction générale adjointe à la cohésion sociale et aux solidarités

Personne pilote

Romane MORVAN, chargée du contrat local de santé

Élu(e) référent(e)

Josiane JEGU, conseillère déléguée à la politique santé

Cibles

Elus locaux
Agents
Grand public et associations
Acteurs économiques

Structures partenaires

Capt'air

AirBreizh

DREAL

Agence régionale de santé

Mutualité française

Coût prévisionnel total € TTC

En cours

Financeurs et financements

Financements de l'Agence régionale de santé

Moyens humains et techniques

0,5 ETP

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

Contrat local de santé
https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/vivre-habiter/social-sante/contrat-local-de-sante

Informations utiles

Axe 3
Objectif 3.10
Action 3.10.35

Agir pour la protection contre les inondations et contre la submersion marine

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

Depuis 2018, les intercommunalités sont compétentes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). La compétence GEMAPI comprend notamment la défense contre les inondations et contre la submersion marine. L'agglomération est donc gestionnaire des ouvrages jouant un rôle avéré de protection des biens ou des personnes contre les inondations, dans la limite de leurs capacités actuelles, c'est-à-dire les digues, ouvrages de fixation du trait de côte ou aménagements hydrauliques (permettant de retenir une partie des crues et de stocker provisoirement des écoulements pour ne pas provoquer d'inondations).

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, une vigilance accrue doit être apportée à la hausse du niveau de la mer et à l'augmentation des événements météorologiques extrêmes, imputables au réchauffement climatique.

Thématique principale

Eaux, milieux aquatiques et assainissement

Sous-thématiques

Mers et océans

Cours d'eau, canaux, plans d'eau

Risques naturels

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

S'assurer du bon entretien et du bon fonctionnement des 5 ouvrages retenus dans le cadre de la compétence GEMAPI et concourant à la protection effective de biens (habitations, commerces, services) et d'au moins 30 personnes (seuil du décret "digue" de 2015) dans les zones protégées:
- La "digue" du centre (Erquy)
- La "digue" du Val-André (Pléneuf-Val-André)
- la "digue" de Caroual (Erquy)
- l'ouvrage de la Petite Chaussée (Jugon-les-Lacs)
- l'ouvrage de la Grande Chaussée (Jugon-les-Lacs)

Réaliser des études sur l'état des ouvrages, leur stabilité, afin de définir leurs enjeux, procéder à des modélisations et réaliser les travaux nécessaires à la stabilité et au maintien en bon état et à leur fonctionnement

Définir une stratégie de gestion du trait de côte à partir de l'inventaire des ouvrages présents et des éventuels enjeux identifiés

Indicateurs liés

Inventaire des contrôles et interventions réalisés annuellement

Montants financiers engagés (investissement et fonctionnement) en lien avec l'utilisation de la taxe GEMAPI

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique
Allongement de la durée d'usage

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de l'environnement

Personne pilote

Caroline GUEGAIN, responsable du service Bassins versants - GEMAPI

Élu(e) référent(e)

Jean-Luc BARBO, vice-président en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité

Cibles

Autres collectivités du territoire
Collectivité elle-même

Structures partenaires

Les communes concernées

CEREMA

Autres collectivités

Coût prévisionnel total € TTC

207k€/an

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,3 ETP / an

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier									

Documents et liens

Stratégie GEMAPI

Informations utiles

Le niveau de la mer mer augmente, et de plus en plus vite. Son niveau s'est déjà élevé de 20 cm depuis 1900. En cause, deux phénomènes liés au changement climatique : la dilatation de l'océan (son volume augmente avec le réchauffement de sa température) ainsi que la fonte des glaces et ses apports en eau.

Axe 3: S'adapter aux effets du réchauffement climatique et protéger les habitants

Objectif 10: Protéger la population face aux risques sanitaires et climatiques

Action 32 Mener des campagnes de mesure et assurer le suivi de la qualité de l'air sur le territoire
Action 33 Prendre les mesures de protection nécessaires face aux risques climatiques et sanitaires
Action 34 Promouvoir la santé environnementale
Action 35 Agir pour la protection contre les inondations et contre la submersion marine

Objectif 11: Séquestrer le carbone et créer des îlots de fraîcheur

Action 36 Replanter des arbres, préserver et mieux gérer le patrimoine arboré existant
Action 37 Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la conception des aménagements

Objectif 12: Accompagner l'adaptation de la production terre & mer

Action 38 Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique
Action 39 Caractériser les enjeux relatifs au réchauffement climatique pour l'économie bleue et construire un plan d'actions avec les acteurs concernés

Axe 3
Objectif 3.11
Action 3.11.36

Replanter des arbres, préserver et mieux gérer le patrimoine arboré existant

Action en amélioration continue	oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Élevé

Contexte et enjeux

La haie bocagère, les boisements ou l'arbre tout simplement, sont des éléments indispensables pour la préservation de l'environnement et le maintien du vivant. Leurs rôles sont multiples:
- préserver la ressource en eau en facilitant l'infiltration de l'eau et en réduisant les transferts de polluants;
- protéger les sols contre l'érosion;
- protéger les cultures et les troupeaux des excès climatiques (vent, chaleur);
- améliorer la biodiversité en offrant un abri pour la faune et en freinant la dissémination des nuisibles aux cultures;
- lutter contre le réchauffement climatique par le stockage du carbone et la lutte contre les îlots de chaleurs qu'ils permettent
- préserver le cadre de vie et le paysage.

Le bocage et le patrimoine arboré ont été fragilisés par les remembrements successifs et par la croissance exponentielle de l'artificialisation des sols.

Thématique principale

Nature, environnement, air

Sous-thématiques

Solutions d'adaptation fondées sur la nature

Biodiversité

Objectif

25 à 30km de haies bocagères plantés chaque année sur le territoire

Descriptif

Depuis 2005, l'agglomération agit pour reconstituer et entretenir le maillage bocager et plus largement le patrimoine arboré du territoire à travers différentes actions:
- le programme Breizh Bocage: mise en œuvre et prise en charge, au profit des agriculteurs, des particuliers ou des communes de travaux de reconstitution du bocage: création de talus, plantation de haies, regarnissage de haies existantes;
- accompagnement à la gestion durable du bocage: démonstration de tailles de formation, réalisation de plans de gestion durable du bocage, accompagnement au déploiement de la fibre optique, etc.
- accompagnement technique et financier des particuliers ou des communes pour la création et le développement de petits boisements favorables à la biodiversité (essences locales diversifiées, lisières étagées)
- accompagnement des coopératives du territoire dans les projets de valorisation environnementale et économique de leurs adhérents.

Haie bocagère aux multiples services

Indicateurs liés

Linéaire de haies plantées

Superficie de petits boisements réhabilités

Résultats attendus

Préservation de la biodiversité
Adaptation au changement climatique
Amélioration de la qualité de vie

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de l'environnement

Personne pilote

Romuald TOUSSAINT, directeur de l'environnement, Rozenn GUILLARD, en charge du bocage et de la biodiversité

Élu(e) référent(e)

Jean-Luc BARBO, vice-président en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité

Cibles

Acteurs économiques du secteur primaire
Grand public et associations
Autres collectivités du territoire

Structures partenaires

Conseil département des Côtes d'Armor

Région Bretagne

Agence de l'eau Loire Bretagne

Union européenne

Autres EPCI

Coût prévisionnel total € TTC

140 000€/ an pour le travail d'accompagnement technique et financier, subventionnés de 50 à 65%
250 000€ HT/an pour les travaux bocagers (plantation, restautation, réhabilitation), subventionnés à 65%
90 000€ HT/an pour le programme petits boisements, subventionnés à 80%

Financeurs et financements

70 % sur programme Breizh Bocage (Agence de l'eau, FEDER, Région, CD 22)

Contrat Nature: Europe, Région Bretagne, Conseil départemental des Côtes d'Armor, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Moyens humains et techniques

2,5 ETP techniciens bocages

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
	2023-2027 (stratégie bocagère)								

Documents et liens

Stratégie biodiversité de Lamballe Terre & Mer

Informations utiles

Grâce à la photosynthèse, les haies permettent de capter le CO_2 pour séquestrer le carbone. 1 km de haie stocke entre 3 et 5 tonnes de carbone à l'année. Il faudrait planter entre 147 000 et 245 000 kilomètres linéiares de haies bocagères pour stocker sur ce que nous avons émis en gaz à effet de serre en 2020 (736 3150 teqCO_2).

Axe 3
Objectif 3.11
Action 3.11.37

Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la conception des aménagements

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
En cours	Moyen

Contexte et enjeux

L'imperméabilisation des sols, les matériaux et les couleurs stockant la chaleur, la structure des villes qui limite la circulation de l'air, les activités humaines, sont autant de facteurs qui participent à l'augmentation de la température en ville et aux phénomènes des îlots de chaleur urbains. Ce phénomène est redoublé par le réchauffement climatique. Il impacte la biodiversité, les ressources en eau, accroît les besoins énergétiques et affecte la santé et le bien-être des habitants, particulièrement l'été.
Aujourd'hui, nos bâtiments et nos aménagements urbains ne sont pas adaptés à la chaleur générée par le rayonnement du soleil en cas de canicule. Préparer nos bâtiments et leur environnement proche aux canicules est d'autant plus indispensable dans les espaces très urbanisés soumis à un effet d'îlot de chaleur.

Le but ? Optimiser le confort tout en consommant le moins d'énergie possible. Il s'agit de se protéger des aléas du climat (froid/chaud, pluie…), de profiter de ses bienfaits (chaleur ou fraîcheur naturelles, luminosité…), tout en améliorant la qualité sanitaire du lieu, avec le moins d'impact possible sur l'environnement. Une architecture bioclimatique pour demain doit tenir compte du climat futur

Thématique principale

Urbanisme, logement, aménagement, bâtiments

Sous-thématiques

Espace public

Espaces verts

Artificialisation des sols

Adaptation au changement climatique

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

Intégrer progressivement l'adaptation au réchauffement climatique à la conception des aménagements afin de limiter son impact sur les usagers: réalisation d'espaces végétalisés, d'îlots de fraîcheur en ville, réduction des apports solaires dans les bâtiments et réduction des apports internes de chaleur, ventilation...

Un exemple de végétalisation dans une cour d'école © CAUE 75

Indicateurs liés

Nombre d'aménagements prenant en compte les enjeux de végétalisation des zones urbaines

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de l'aménagement

Personne pilote

David TOANEN, directeur de l'aménagement

Élu(e) référent(e)

Serge GUINARD, vice-président en charge de la stratégie patrimoniale et des sports

Cibles

Collectivité elle-même

Structures partenaires

ADEME

Cerema

Coût prévisionnel total € TTC

A déterminer

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

A déterminer

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

Informations utiles

Axe 3: S'adapter aux effets du réchauffement climatique et protéger les habitants

Objectif 10: Protéger la population face aux risques sanitaires et climatiques

Action 32 Mener des campagnes de mesure et assurer le suivi de la qualité de l'air sur le territoire
Action 33 Prendre les mesures de protection nécessaires face aux risques climatiques et sanitaires
Action 34 Promouvoir la santé environnementale
Action 35 Agir pour la protection contre les inondations et contre la submersion marine

Objectif 11: Séquestrer le carbone et créer des îlots de fraîcheur

Action 36 Replanter des arbres, préserver et mieux gérer le patrimoine arboré existant
Action 37 Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la conception des aménagements

Objectif 12: Accompagner l'adaptation de la production terre & mer

Action 38 Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique
Action 39 Caractériser les enjeux relatifs au réchauffement climatique pour l'économie bleue et construire un plan d'actions avec les acteurs concernés

Axe 3
Objectif 3.12
Action 3.12.38

Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Moyen

Contexte et enjeux

Parmi les principaux impacts attendus du changement climatique, les rendements agricoles sont en première ligne. L'activité de production agricole et ses rendements sont en effet fortement dépendants du climat via l'effet de la teneur de l'atmosphère en CO2, du bilan hydrique climatique et de la température sur les cultures. Les projections climatiques en Bretagne prévoient des sécheresses en été, des pluies plus fortes en hiver et une augmentation générale de la température.

Thématique principale

Agriculture et alimentation

Sous-thématiques

Production agricole et foncier

Adaptation au changement climatique

Objectif

Cf. descriptif de l'action

Descriptif

En rapport direct avec la Chambre d'agriculture, la collectivité se place en relai des bonnes pratiques auprès des agriculteurs locaux:
- développer leur connaissance des effets du changement climatique sur l'agriculture
- leur proposer des outils pour y faire face (pluriactivité, association et rotation des cultures...)
- les sensibiliser à la séquestration du carbone.

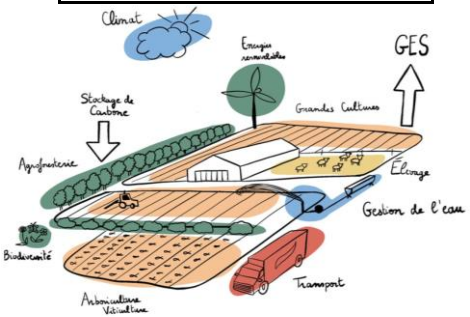

Source: Chambre d'Agriculture Bretagne

Indicateurs liés

Nombre d'exploitants sensibilisés

Nombre et types d'actions réalisées

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

A déterminer

Personne pilote

A déterminer

Élu(e) référent(e)

Serge GUINARD, vice-président en charge de la stratégie patrimoniale et des sports

Cibles

Acteurs économiques du secteur primaire

Structures partenaires

Chambre régionale d'agriculture

ADEME

Coût prévisionnel total € TTC

A déterminer

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

A déterminer

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050

Documents et liens

Territoire engagé pour la Nature
Programme Breizh Bocage
Etude HMUC

Informations utiles

Axe 3
Objectif 3.12
Action 3.12.39

Caractériser les enjeux relatifs au réchauffement climatique pour l'économie bleue et construire un plan d'actions avec les acteurs concernés

Action en amélioration continue	Oui
Statut	**Niveau de priorité**
À venir	Élevé

Contexte et enjeux

Le territoire de Lamballe Terre & Mer est ouvert sur la Baie de Saint-Brieuc: cette façade littorale est très dynamique d'un point de vue économique, aussi bien en ce qui concerne le tourisme que la pêche, l'aquaculture ou la transformation des produits de la mer.
Toutefois, le réchauffement climatique fait peser de nombreuses menaces sur l'économie bleue du territoire: hausse du niveau de la mer et érosion du trait de côte, augmentation de la température et acidification des eaux modifiant l'équilibre des écosystèmes et menaçant la pérennité des ressources maritimes, augmentation des événements météorologiques extrêmes... L'adaptation du littoral représente un défi majeur pour la résilience de l'économie du territoire et pour l'ensemble des activités qui y sont liées.

Thématique principale

Activités économiques

Sous-thématiques

Économie locale et circuits courts

Tourisme

Mers et océans

Littoral

Objectif

Réalisation d'une étude sur l'économie bleue de notre territoire à l'horizon 2027

Descriptif

•Etude visant à:
- affiner notre connaissance de l'économie bleue du territoire
- faire un diagnostic des atouts, faiblesses, opportunités, menaces relatifs au réchauffement climatique pour l'économie bleue
- identifier les bonnes pratiques pour une économie bleue durable
- identifier les attentes des acteurs de l'économie bleue et la meilleure manière de les mobiliser

•Construction d'un plan d'actions en faveur de la adaptation de l'économie bleue du territoire au changement climatique

Source: Lamballe Terre et Mer, E.Berthier

Indicateurs liés

Etude effectuée

Nombre de participants aux ateliers de concertation

Nombre de réponses au(x) questionnaire(s)

Résultats attendus

Adaptation au changement climatique

Structure pilote

Agglomération de Lamballe Terre & Mer

Service-département-pôle pilote

Direction de la prospective territoriale / Direction de l'économie et du tourisme

Personne pilote

Élu(e) référent(e)

Guy CORBEL, vice-président en charge de l'agriculture, de la maritimité et de la souveraineté alimentaire

Cibles

Acteurs économiques du secteur primaire

Structures partenaires

Secteur de la pêche et de la conchyliculture

Département des Côtes d'Armor

Région Bretagne

Groupe d'action locale pêche et aquaculture (GALPA)

Coût prévisionnel total € TTC

50 000 €

Financeurs et financements

Moyens humains et techniques

0,3 ETP + prestation

Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050
Calendrier		cahier des charges	lancement étude	livraison étude					

Documents et liens

Informations utiles